



- **Ministère des Transports du Québec (MTQ)**

**Projet de réaménagement de l'échangeur
Dorval
Lot 3 - 2011**

Rapport de surveillance environnementale des travaux

Projet n° :
MTMG-163-00014890

Préparé en consortium par :
SNC-Lavalin
CIMA+
Les Services exp inc.
1001, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 800-B
Montréal (Québec) H3A 3C8
Tél. : 514 931-1080
Télec. : 514 935-1645

Date :
2012-05-25

Ministère des Transports du Québec (MTQ)

Projet de réaménagement de l'échangeur Dorval Lot 3 - 2011

Rapport de surveillance environnementale des travaux

Projet n° :
MTMG-163-00014890

Préparé en consortium par :

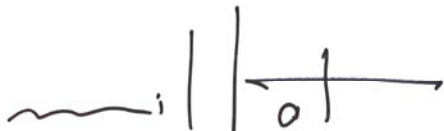
SNC-Lavalin

CIMA+

Les Services exp inc.

1001, de Maisonneuve Ouest, bureau 800-B
Montréal (Québec) H3A 3C8
Tél. : 514 931-1080
Télééc. : 514 935-1645
www.exp.com

Rédigé par :



Nicolas Millot, M.Sc, hygiéniste industriel
Département Qualité de l'air/Hygiène industrielle
Les Services **exp** inc.

Approuvé par :



Pierre-Yves Croteau, ing. principal
Département Qualité de l'air/Hygiène industrielle
Les Services **exp** inc.
No OIQ. : 35540

Date :
2012-05-25



Table des matières

	Page
1. INTRODUCTION	1
1.1 MISE EN CONTEXTE DU PROJET	1
1.2 DESCRIPTION DE LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE	1
1.2.1 OBJECTIF	1
1.2.2 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS CIBLÉES PAR LA SURVEILLANCE	1
1.2.3 LIMITES DU RAPPORT.....	2
2. SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE	3
2.1 CONTEXTE DE LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE DES TRAVAUX.....	3
2.2 ÉLÉMENTS COUVERTS PAR LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE	3
2.3 CONSTATS PERMIS PAR LA SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE	4
2.3.1 SURVEILLANCE DES POUSSIÈRES/QUALITÉ DE L' AIR.....	4
2.3.2 SÉDIMENTS.....	4
2.3.3 BRUIT.....	5
2.3.4 DÉVERSEMENT ACCIDENTEL DE CONTAMINANT.....	6
2.3.5 GESTION DES CONTAMINANTS.....	6
2.3.6 PÉRIL AVIAIRE.....	7
3. CONCLUSION	8

Liste des annexes

ANNEXE 1	PLAN DE LOCALISATION DU SITE
ANNEXE 2	PRINCIPALES COMPOSANTES DU PROJET
ANNEXE 3	PLAN D'ACTION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ANNEXE 4	JOURNAL DE CHANTIER ENVIRONNEMENT
ANNEXE 5	RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE
ANNEXE 6	AVIS À L'ENTREPRENEUR
ANNEXE 7	MANIFESTE DE DÉVERSEMENT
ANNEXE 8	BRUIT

1. Introduction

1.1 Mise en contexte du projet

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) procède à l'amélioration des infrastructures terrestres près de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau. Ces travaux de réaménagement se situent à l'intérieur des limites de la Cité de Dorval, dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Ils sont à l'intersection des autoroutes A520 et 20. Un plan du site est présenté à l'annexe 1 et un plan des principales composantes du projet est présenté à l'annexe 2.

L'ensemble des travaux entourant le réaménagement de l'échangeur Dorval s'échelonne de 2008 jusqu'à 2017. Des travaux préparatoires ont eu lieu au cours de l'automne 2008, et ce, pendant une période de quatre (4) semaines.

Les travaux du lot 3, secteur du boulevard Roméo-Vachon, chemin de la Côte-de-Liesse et de la bretelle Michel-Jasmin, ont été entrepris à partir du 9 novembre 2010 et se sont finalisés au printemps 2012. Ce présent rapport fait le bilan environnemental du 1^{er} janvier 2011 au 23 décembre 2011. L'Entrepreneur responsable de la réalisation des travaux visés par le présent rapport est Construction Garnier (ci-après nommé « Entrepreneur »).

Les travaux se sont déroulés conformément au certificat d'autorisation délivré par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vertu de l'Article 22 de la « *Loi sur la qualité de l'environnement* » (LQE). Dans le but de s'assurer de l'instauration et de la cohésion des mesures d'atténuation prévues par cette autorisation gouvernementale, le MTQ a fait appel aux services du consortium formé par SNC-Lavalin, CIMA+ et Les Services **exp** inc. pour assurer la surveillance environnementale des travaux.

1.2 Description de la surveillance environnementale

1.2.1 Objectif

La surveillance environnementale du projet vise à minimiser les impacts environnementaux négatifs encourus par les travaux prévus en veillant à ce que les activités d'aménagement, de construction et de démolition soient conformes aux mesures de protection de l'environnement prévues et mentionnées dans les documents énumérés dans le Décret 1085-2007 ainsi que dans le Certificat d'autorisation, de même qu'aux mesures complémentaires requises par chacun des paliers de gouvernance. En même temps, la surveillance environnementale a également pour but de s'assurer de l'efficacité des mesures mises en place par l'entrepreneur et, au besoin, à proposer des pistes d'améliorations.

1.2.2 Description des activités ciblées par la surveillance

Les travaux majeurs prévus au contrat et couverts par la surveillance environnementale sont la construction de trois (3) ponts d'étagement (P0-10-13310; P0-10-16628 et P-10-16629) et d'un (1) mur de soutènement sur la bretelle 6 (P0-10-17512), la construction d'une partie des voies A, B et CD, et des bretelles 1, 5 et 6 ainsi que la construction des chemins de déviation (D-2H, D-2S, D-3D, D-3E D-3H, D-3G, D2-P et D-3I).



1.2.3 Limites du rapport

Toute conclusion ou recommandation dont il est question dans ce rapport représente l'évaluation faite par le Consortium concernant l'état des lieux au moment de leur inspection, soit, lors des dates indiquées dans le journal de chantier, de même que des informations disponibles au moment de la production du présent rapport.

Ces conclusions ou recommandations ne s'appliquent donc pas à l'état antérieur ou postérieur du site ou à des sections du site n'ayant pas fait l'objet d'un examen direct. La rédaction de ce rapport ainsi que la surveillance environnementale ont été réalisées dans le but de répondre aux exigences des autorisations gouvernementales de même qu'aux règles de l'art.



2. Surveillance environnementale

2.1 Contexte de la surveillance environnementale des travaux

La surveillance environnementale des travaux en 2011 a été effectuée en continu tout au long de l'année. Notre rôle a été la supervision de divers aspects environnementaux, l'émission de conseils à l'Entrepreneur, le cas échéant, de façon à garantir que les mesures d'atténuation étaient appliquées, et de veiller à ce que les méthodes de travail permettent de diminuer les impacts environnementaux des travaux effectués.

De façon plus précise, la surveillance environnementale du lot 3 s'est concentrée sur les travaux reliés aux éléments suivants :

- contrôle des poussières;
- travaux de démolition;
- terrassements (déblai, remblai);
- fondations de chaussée;
- revêtement de chaussée en enrobé (planage, scellement de fissures, pavage de revêtement);
- ouvrages d'art, ponceaux et égouts pluviaux;
- bruit.

Le responsable de la surveillance environnementale a effectué des visites hebdomadaires, voire davantage, lors de la tenue d'activités spéciales susceptibles d'impliquer un impact environnemental notable.

Le responsable de la surveillance environnementale est resté en contact avec le surveillant des travaux du Consortium SNC-Lavalin, CIMA+ et Les Services **exp** inc. ainsi que leurs représentants. Leur présence à temps plein sur le site leur a permis de fournir des précisions quant aux travaux en cours, aux techniques et aux procédures de Construction Garnier, entrepreneur responsable de l'exécution des travaux.

2.2 Éléments couverts par la surveillance environnementale

Avant le début des travaux, des mesures d'atténuation, approuvées et complétées par les instances gouvernementales, ont été prévues pour chacun des éléments sensibles identifiés par l'analyse et l'évaluation des impacts environnementaux, et devant être considérées dans le cadre de la surveillance environnementale de ce projet.

Ces éléments sensibles sont les suivants :

- déversement accidentel de contaminants;
- climat sonore;
- gestion des contaminants;
- péril aviaire;
- sédiments.



2.3 Constats permis par la surveillance environnementale

Un certain nombre d'observations permises par la surveillance environnementale est présenté dans cette section. Dans le but d'éviter de surcharger le contenu de ce rapport, seuls les éléments les plus significatifs font l'objet d'une description plus exhaustive.

Afin d'assurer un suivi détaillé de la surveillance environnementale pour l'année 2011, le responsable de la surveillance environnementale a tenu à jour un journal de chantier dans lequel étaient répertoriées les activités représentant un risque environnemental considérable ainsi que toute non-conformité aux exigences spécifiées dans le Décret 1085-2007, dans le certificat d'autorisation ainsi que par chacun des paliers de gouvernance. Ce journal mentionne également des mesures d'atténuation et des mesures correctives implantées par l'Entrepreneur lors du non-respect de ces exigences. Le cas échéant, des documents et/ou des photographies s'ajoutent au journal de chantier afin de compléter les informations qui y sont consignées et, plus spécifiquement, les non-conformités environnementales et les mesures correctives apportées.

Le plan de surveillance environnemental est fondé sur le Cahier des charges et devis généraux (CCDG) 2010, sur les devis émis par le MTQ ainsi que sur les diverses exigences environnementales. Il fait état des aspects considérés lors de la surveillance environnementale et il est présenté à l'annexe 3.

Le tableau de suivi du journal de chantier, inséré à l'annexe 4, énonce quarante-cinq (45) non-conformités environnementales. Les avis émis à l'Entrepreneur se retrouvent à l'annexe 6 et sont au nombre de sept (7) pour 2011.

2.3.1 Surveillance des poussières/qualité de l'air

L'une des activités susceptibles d'entraîner des impacts sur la qualité de l'air était les travaux d'excavation, la création de remblais et de déblais ainsi que la création de ponts d'étagement.

L'Entrepreneur a soumis son programme de contrôle d'émission de particules et de silice cristalline.

Les émissions de poussières issues de la circulation des véhicules sur des routes non asphaltées étaient contrôlées.

Aucune non-conformité n'a été relevée concernant la qualité de l'air.

2.3.2 Sédiments

Le risque que des sédiments ou des débris atteignent la chaussée devait être contrôlé par l'implantation de barrières de sédiments et la présence de membrane géotextile sur les puisards.

Également, les eaux de ruissèlement sont susceptibles de drainer des particules, du sable ou de la terre au réseau d'égout unitaire ou sanitaire, les couvercles d'égouts doivent donc être protégés avec des géotextiles



Les problématiques relevées sur le chantier sont les suivantes :

- affaissement des barrières à sédiments (bassin de rétention, chaussée);
- colmatage de la membrane géotextile;
- absence ou déplacement de la membrane géotextile.

Dix (10) non-conformités ont été relevées.

2.3.3 Bruit

Deux (2) zones de bruit sont identifiées :

- Zone 1 : Chemin de la Côte-de-Liesse et le boulevard Roméo-Vachon au nord de l'autoroute 520.
- Zone 2 : Avenue Michel Jasmin à l'est de l'autoroute 520.

L'une des activités susceptibles de générer un niveau de bruit au-delà des valeurs seuils prescrites dans le Devis 103 a été le battage des pieux.

Les travaux les plus bruyants avaient lieu durant le jour, à l'intérieur de la grille horaire indiquée dans le « *Règlement concernant les nuisances* », de la Cité de Dorval.

Les mesures ont été effectuées par Dessau inc.

Des mesures de bruit avant les travaux sur une période de 24 h ont été réalisées les 18 et 19 octobre 2010. Ces mesures ont permis, entre autres, de déterminer les niveaux sonores maximaux autorisés.

Sept (7) séries de mesure ont été effectuées lors de la démolition du viaduc du boulevard Roméo-Vachon, et ce, aux dates suivantes : 21, 22, 23 et 24 février 2012 et le 1^{er}, 3 et 4 mars 2011.

Ainsi, les mesures ont été effectuées lors des activités de battage des pieux.

Sur les sept (7) séries de mesure, cinq (5) séries de mesure présentent des résultats non conformes à la réglementation.

L'Entrepreneur a mis en place des mesures de réduction du bruit dans la limite de la technologie possible.

Il est également à noter qu'aucune plainte n'a été acheminée au Ministère des Transports du Québec par les citoyens.

Ajoutons qu'aucune alarme de recul à intensité variable n'a été utilisée sur le chantier.

Notons que l'ensemble des mesures prises ne concernait que deux (2) problématiques. En conséquence, nous concluons qu'il n'y a que deux (2) non-conformités.



2.3.4 Déversement accidentel de contaminant

L'instauration et l'application d'un plan d'intervention pour le cas d'un déversement accidentel de contaminants sont une obligation selon l'Article 22.5 du Devis 101.

En conséquence, l'Entrepreneur a fourni une procédure à suivre en cas de déversement de contaminants. Cette procédure est présentée à l'annexe 7.

Pour la période visée par ce rapport, sept (7) déversements accidentels ont eu lieu à notre connaissance. Ils ont été observés lors des visites hebdomadaires.

Pour ce thème, selon le degré de gravité, quatre (4) avis ont été émis.

Ces avis se sont produits le 21 février (Avis 18), le 9 mai, le 5 juillet, le 16 août et le 27 octobre (Avis 60), le 30 novembre (Avis 72) et le 6 décembre 2011 (Avis 74).

Seuls les manifestes de déversement de février et de mai 2011 nous ont été transmis par l'Entrepreneur.

Les fuites d'huile provenant de la machinerie sont dans 80 % des cas la principale cause. Le sol souillé a été récupéré conformément à l'application du plan d'intervention.

Un (1) seul évènement (27 octobre 2011) implique des hydrocarbures qui ont contaminé un puisard. La situation a été rapidement corrigée sans impact pour l'environnement. Cet évènement sans précédent est décrit en détail dans le rapport MTL204212 présenté à l'annexe 7.

Également, mentionnons que les lacunes concernant l'entreposage sécuritaire des contenants de produits pétroliers (absence de bac de confinement) ont eu pour conséquence un déversement d'hydrocarbures lors du remplissage d'un réservoir d'équipements. Ainsi, le sol a été contaminé à plusieurs endroits autour de la zone de remplissage située près des roulottes administratives Garnier le 6 décembre 2011 (Avis 74). Le sol contaminé a été récupéré conformément à l'application du plan d'intervention.

En conclusion, sept (7) non-conformités ont été observées, dont quatre (4) avis.

2.3.5 Gestion des contaminants

La gestion des contaminants est la pierre angulaire afin de prévenir les accidents environnementaux.

Pour la période visée par ce rapport, un total de vingt-deux (22) non-conformités ont été observées lors des visites hebdomadaires.

Les non-conformités se regroupent ainsi :

- entreposage inadéquat des produits pétroliers (onze (11));
- résidus de nettoyage de bétonnière (quatre (4));
- eaux usées (trois (3)) (Avis 7);
- bassin de rétention (deux (2));
- protection des puisards (un (1)) (Avis 62);
- accumulation d'eau stagnante (un (1)) (Avis 69).



L'Entrepreneur a réglé ces non-conformités dans des délais plus ou moins courts. Plusieurs rappels ont dû être faits et certaines de ces non-conformités sont en réalité la répétition d'un même évènement non corrigé. En conclusion, vingt-deux (22) non-conformités ont été observées, dont trois (3) avis.

2.3.6 Péril aviaire

Les activités de construction et d'aménagement dans l'environnement d'un aéroport doivent prendre en considération le péril aviaire.

Le programme de gestion de la faune comprend des méthodes de contrôle passives. Les techniques de gestion passives impliquent la modification de l'habitat afin de le rendre inhospitalier pour les oiseaux. Ceci impliquerait, par exemple, l'enlèvement ou la modification de sources d'attraction comme des eaux stagnantes, des perchoirs, des zones de repos ou des zones de nidification ou bien des déchets de nourriture.

Par conséquent, les sources d'attractions mentionnées ont fait l'objet d'une attention particulière.

Les déchets de nourriture ont été régulièrement observés et six (6) non-conformités ont été rapportées.



3. Conclusion

Les travaux de construction et de démolition du projet de réaménagement de l'échangeur Dorval effectués au cours l'année 2011 sont visés par un Certificat d'Autorisation (CA) émis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Le Ministère des Transports du Québec (MTQ) a retenu les services du Consortium formé par SNC-Lavalin, CIMA+ et Les Services **exp** inc. afin de s'assurer de l'application des mesures d'atténuation prévues au contrat et d'apporter les modifications et les correctifs le cas échéant.

Des non-conformités mineures ont été observées pour les éléments suivants :

- gestion des contaminants (vingt-deux (22) non-conformités);
- gestion des sédiments (dix (10) non-conformités);
- déversement accidentel de contaminants (sept (7) non-conformités);
- péril aviaire (six (6) non-conformités);
- climat sonore (deux (2) non-conformités).

Toutefois, ces non-conformités restent davantage des directives quant aux procédures et aux méthodes de travail. Elles avaient principalement pour but de s'assurer que l'Entrepreneur agisse avec diligence et fasse preuve de plus de prudence. Aucune non-conformité parmi celles relevées lors de la surveillance environnementale n'a encouru d'impact notable sur l'environnement.

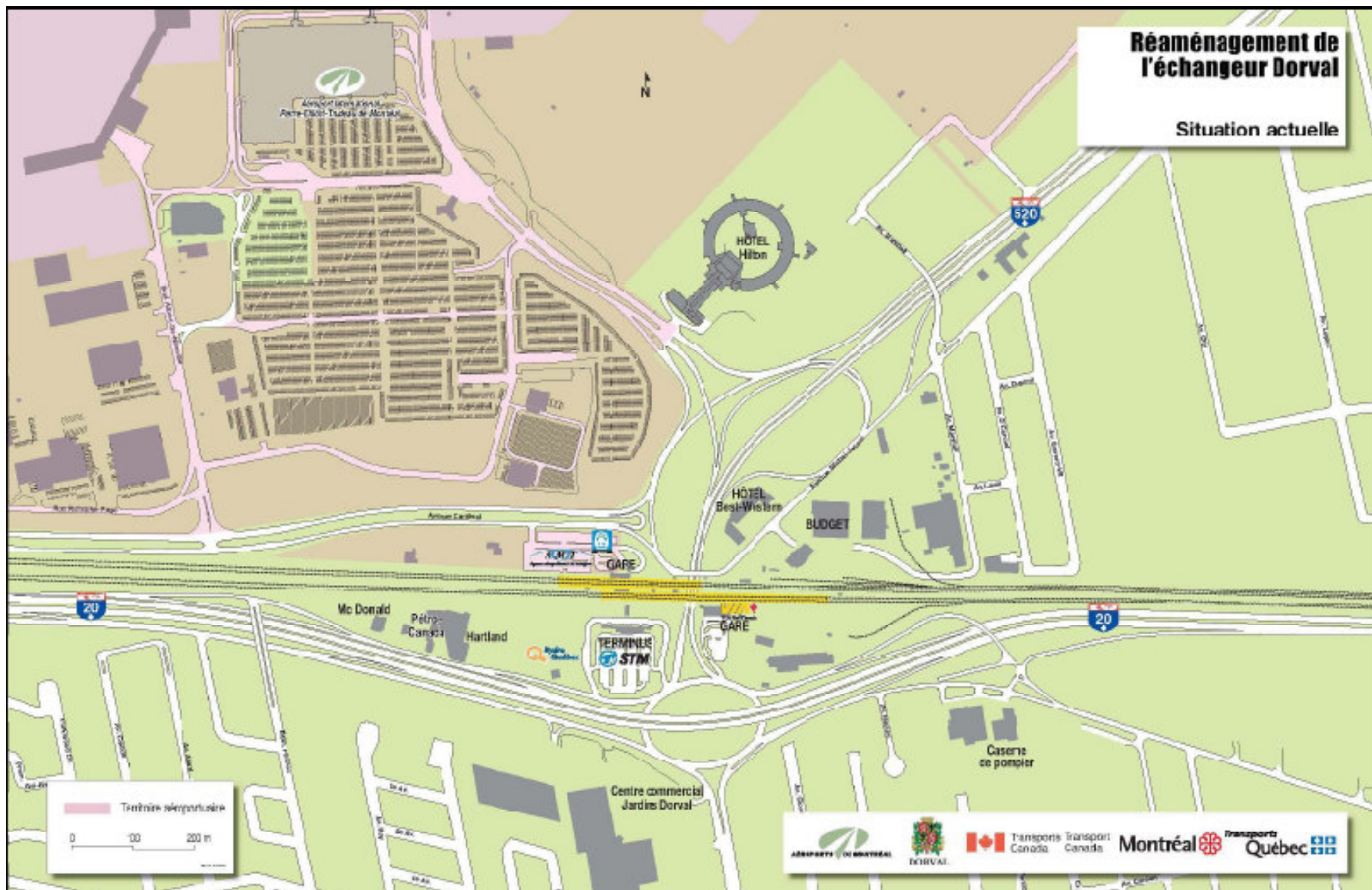
Dans chacun des cas, l'Entrepreneur a été informé et les correctifs nécessaires ont été apportés.



Annexe 1 – Plan de localisation du site



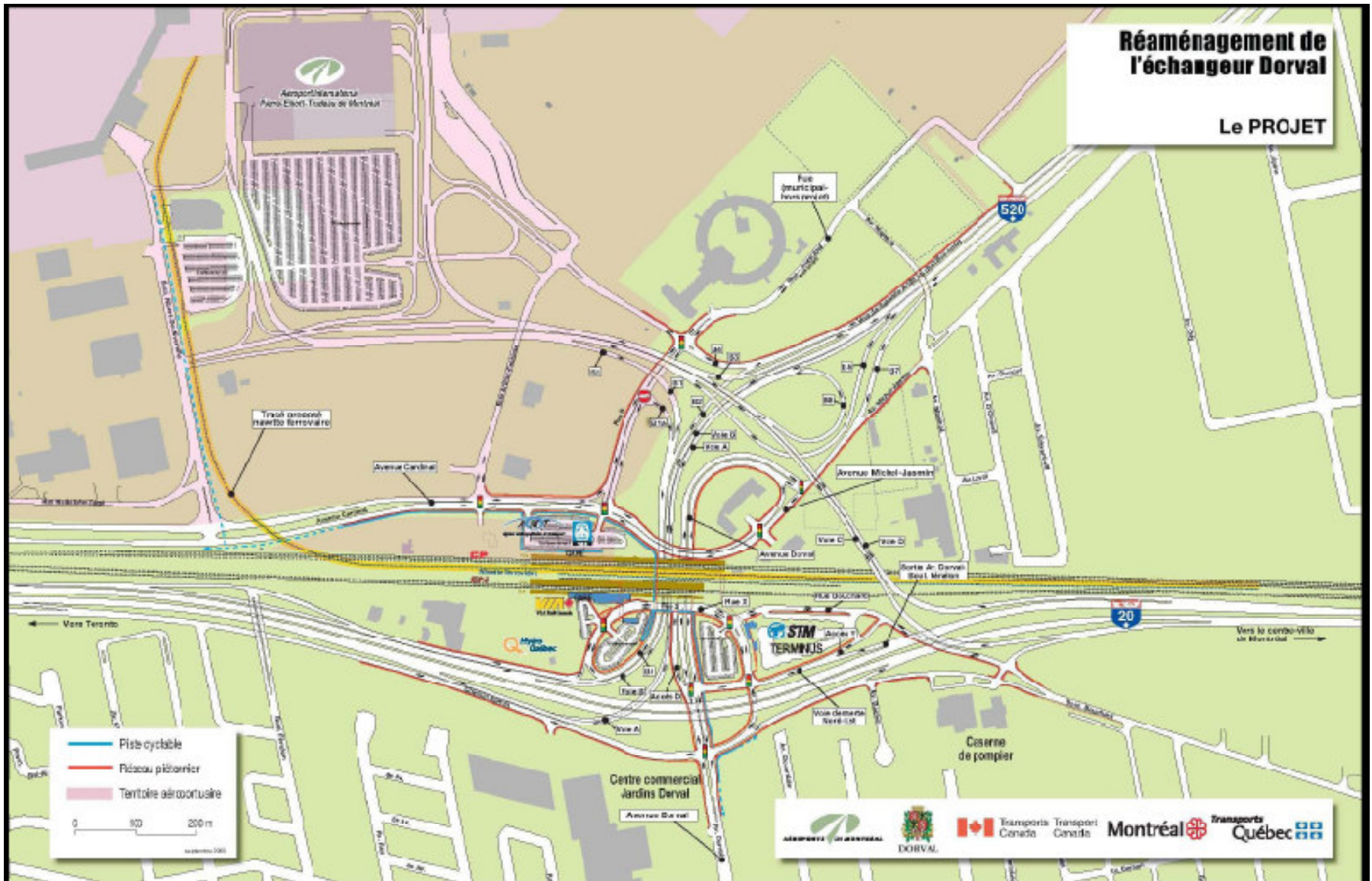
Annexe 1 : Plan de localisation



Annexe 2 – Principales composantes du projet



Annexe 2 : Principale composante du projet



Annexe 3 – Plan d'action pour la protection de l'environnement





ÉCHANGEUR DORVAL –LOT #3

CIMA +

PROJET GARNIER 11018

PROCÉDURE À SUIVRE
EN CAS DE
DÉVERSEMENT DE
CONTAMINANTS

PROCÉDURE À SUIVRE SURVENANT UN DÉVERSEMENT DE CONTAMINANTS



Déversement accidentel de contaminants

Construction Garnier Ltée, s'engage à appliquer la procédure ci-présente en cas de déversement de contaminants. Le contenu de ladite procédure sera transmis à tous les travailleurs, chargés de projets, gestionnaires, administrateurs, etc. affectés au chantier lors de leur session d'accueil respective. De plus, la procédure de même que la liste des contacts seront affichées dans les roulettes de chantier.

Dès le début des travaux, Construction Garnier Ltée aura en sa possession deux trousse d'urgence sur le site des travaux, des trousse d'urgence supplémentaires seront toutefois disponibles en cas de besoin. Celle-ci contient des produits adaptés aux particularités du lieu de travail. De plus, deux trousse de déversement portables sont aussi disponibles. Les trousse de déversement comprennent :

TROUSSE DE DÉVERSEMENT (BARIL)	
QTÉ	DESCRIPTION
1	Baril contenant le matériel d'intervention en cas de déversement 75gal en polyéthylène jaune avec couvercle dévissable
100	Feuille hydrophobe 15" x 19" x 12oz
4	Boudin hydrophobe 5" x 10'
15	Boudin hydrophobe 3" x 48"
25lb	Absorbant granulaire
1	Couvre drain 36" x 36"
1	Pelle
5	Sac de disposition 40" x 60" x 6 mil.
2	Pâte de colmatage
2	Paire de gants nitrile



ÉCHANGEUR DORVAL –LOT #3

CIMA +

PROJET GARNIER 11018

**PROCÉDURE À SUIVRE
EN CAS DE
DÉVERSEMENT DE
CONTAMINANTS**

TROUSSE DE DÉVERSEMENT PORTABLE	
QTÉ	DESCRIPTION
1	Sac en PVC 20" x 20" x 7"
3	Boudin absorbant 3" x 48"
15	Feuille absorbante 15"x19"
1	(7 litres) absorbant granulaire
2	Sac de disposition 40" x 60" x 6 mil.
1	Pâte de colmatage
1	Paire de gants Nitrile

Construction Garnier Ltée avisera immédiatement Urgence-Environnement de tout déversement de contaminants important dans l'environnement.



Liste des contacts

Les personnes suivantes seront contactées en cas de déversement :

** La procédure ci-dessous devra être appliquée par chaque entrepreneur présent sur le chantier. Survenant un déversement par l'un des entrepreneurs sous-traitants, Messieurs Tortorici et Ndiaye devront être présents afin de superviser l'application de ladite procédure.

Lorenzo Tortorici, surintendant, Construction Garnier Ltée : **514 952-0642**

Gangara Ndiaye, Chargé de projets, Construction Garnier Ltée : **514 296-4672**

Réjean Lacombe, agent de prévention, CIMA + : **514 608-0999**

Urgence-Environnement : **1-866-694-5454**



Lors d'un déversement accidentel de contaminants, le personnel devra immédiatement procéder aux opérations suivantes :

Étape 1	Vérifier visuellement et contrôler toutes les sources possible d'ignition dans le cas de produits volatiles inflammables (ex. : appareil électrique au sol, moteur, etc).
Étape 2	Vérifier la présence de drains à proximité et les obstruer le plus rapidement possible, si nécessaire.
Étape 3	Aviser messieurs Lorenzo Tortorici 514 952-0642 et Gangara Ndiaye 514 296-4672
Étape 4	S'il s'agit d'un déversement majeur, délimiter un périmètre de contrôle (ruban, corde, etc.).
Étape 5	Tenter de déterminer la nature du produit pour établir le type de protection requise. IMPORTANT : si applicable, toujours approcher le déversement dans le sens du vent pour minimiser le contact avec les vapeurs et les odeurs.
Étape 6	A) Contenir, neutraliser ou absorber le déversement. B) Étaler les absorbants en feuille directement sous la fuite (ce processus ralentit la propagation). C) Délimiter un périmètre de contenance avec les boudins. D) Étendre les feuilles d'absorbants sur toute la surface souillée. E) Colmater la fuite ou couper l'alimentation si nécessaire. F) Excaver et remplacer le sol contaminé, s'il y a lieu.
Étape 7	S'assurer de transférer les produits utilisés dans des contenants compatibles pour fin de disposition.
Étape 8	Remplir un rapport de déversement accidentel. N.B. : Il est bon d'avoir, selon l'ampleur du déversement, une personne en charge des opérations ayant en sa possession les fiches signalétiques des produits déversés.
Étape 9	Disposer selon les normes et règlements en vigueur. Si Construction Garnier Ltée ne possède pas l'expertise nécessaire pour intervenir efficacement en cas de déversement de contaminants, une firme spécialisée dans le domaine sera alors mandatée.

Annexe 4 – Suivi du journal de chantier environnement



Annexe 4 - Suivi du journal de chantier environnement

	Date	Endroit	Observations	Initiales	Avis/Remarque/Rapport photo	Photos	Date échéance	Mesures correctives apportées par l'Entrepreneur & date	Date de réalisation
Déversement accidentel de contaminants									
D1	21 février 2011	Roméo-Vachon/Michel-Jasmin	Fuite provenant d'un équipement hydraulique	NM	Journal de chantier du 22 février	IMG 234, 247 et 251	Immédiat	Du matériel absorbant a été utilisé et les sols souillés ont été récupérés.	21 février
D2	9 mai 2011		Fuite d'huile en provenance d'un appareil hydraulique de Géodex.	NM	Journal de chantier du 9 mai	P1120 011	Immédiat	Il est convenu d'enlever les sols contaminés le lendemain matin. En attendant : un sac plastique a été placé en dessous du bouchon du réservoir afin d'éviter d'autres fuites; un bac a été placé en dessous du réservoir afin de recueillir d'éventuelles fuites supplémentaires. des feuilles absorbantes ont été placées sur la flaque d'huile.	9-10 mai
D3	5 juillet 2011	Avenue Cardinal	Déversement d'huile observé.	NM	Journal de chantier du 5 juillet	17	Immédiat	Enlever les sols contaminés. Le bon de disposition et le rapport de déversement ont été demandés.	-
D4	16 août 2011	Avenue Cardinal	Déversement d'huile observé.	NM	Journal de chantier du 5 juillet	0121 et 0122	Immédiat	Enlever les sols contaminés. Le bon de disposition et le rapport de déversement ont été demandés.	-
D5	27 octobre	Avenue Cardinal	Eau de ruissèlement contaminée par des hydrocarbures	NM	Journal de chantier du 27 octobre	1234	Immédiat	La citerne a été déplacée éliminant ainsi la source de l'eau de ruissellement. La trousse d'urgence de récupération de produits pétroliers a été rapidement amenée sur les lieux. Des feuilles absorbantes ont été déployées pour récupérer les hydrocarbures présents à la surface du puisard. L'asphalte autour du puisard a été nettoyé avec des feuilles absorbantes. Les feuilles ont été disposées dans un contenant prévu à cet effet. Une membrane géotextile a été réinstallée de façon à prévenir toute nouvelle situation de ce genre.	-
D6	30 novembre	Axe P6	Présence d'hydrocarbure à la surface de flaques d'eau.	NM	Journal de chantier du 30 novembre	0585	Immédiat	Récupérer les contaminants.	30 novembre
D7	6 décembre	Devant les roulottes administratives Garnier	Présence d'hydrocarbure à la surface de flaques d'eau.	NM	Journal de chantier du 6 décembre	0616	-	Récupérer les contaminants.	13 décembre

	Date	Endroit	Observations	Initiales	Avis/Remarque/Rapport photo	Photos	Date échéance	Mesures correctives apportées par l'Entrepreneur & date	Date de réalisation
Cimat sonore									
C1	8 février	Roméo-Vachon / Michel-Jasmin	Suivi à faire à ce niveau puisque les travaux causent encore des dépassements du niveau sonore.	NM	Journal de chantier du 8 février	P1120 008 et 015	Dans les prochains jours	Joint de battage en bois et planches en « <i>Plywood</i> » afin de diminuer le bruit causé par le battage des pieux.	8 février
C2	22, 23 et 24 février et 1 ^{er} et 3 mars	Roméo-Vachon / Michel-Jasmin	Dépassements du niveau sonore.	NM	Journal de chantier du 22 février	P1120 004	Dans les prochains jours	Installations antibruit entre l'emplacement du battage de pieux et l'hôtel Best Western.	22 mars
Gestion des contaminants									
G1	8 mars	Roméo-Vachon / Michel-Jasmin	Contenants de diesel et autres produits pétroliers mal entreposés	NM	Journal de chantier du 8 mars	P1120 007	Immédiat	Les placer dans un bac de confinement.	17 mars
G2	15 mars	Roméo-Vachon / Michel-Jasmin	Pompage des eaux de chantier	NM	Avis no 7	2861 2862	Immédiat	Les procédures prévues afin que les eaux rejetées respectent les exigences du Permis 2741 de la Ville et le Règlement 87 de la CMM; un croquis des installations prévues à cette fin est également attendu.	
G3	22 mars	Roméo-Vachon / Michel-Jasmin	Bassin de rétention destiné à recueillir les eaux issues des forages. Débouche directement sur un puisard R100T pour le réseau pluvial, malgré l'interdiction de rejet des eaux au pluvial	NM	Journal de chantier du 22 mars	P1120 018	Immédiat	Aucune eau en provenance du bassin ne semble y être parvenue jusqu'à maintenant, mais l'Entrepreneur doit aviser des modifications qu'il compte entreprendre afin d'être en conformité avec ses exigences contractuelles.	19 avril
G4	27 avril	Bassin de rétention des eaux de forage.	Fuite des eaux	NM	Journal de chantier du 27 avril	P1120 058 et 067	Immédiat	Soumettre une procédure pour disposer des eaux et mettre en place des mesures pour éviter toute fuite.	-
G5	27 avril	Puisard dans le stationnement de Garnier	Protection des puisards inadéquate	NM	Journal de chantier du 27 avril	P1120 069	Dans les prochains jours	Enlever la pierre nette de ce puisard et le protéger adéquatement, lui et les autres puisards présents dans le stationnement, des eaux de ruissellement.	-
G6	27 avril et 5 mai	Avenue Cardinal	Savon utilisé par Géodex pour l'appareil hydraulique.	NM	Journal de chantier du 27 avril	P1120 068	Immédiat	Soumettre la fiche signalétique de ce savon. Vider le bassin. Installer une barrière filtrante afin d'éviter les accumulations d'eau près du bassin.	9 mai
G7	27 avril	Tuyau du réseau pluvial	Une substance non identifiée s'écoule d'un tuyau qui semble provenir de l'ADM	NM	Journal de chantier du 27 avril	P1120 059 et 061	Immédiat Le 5 mai la situation persistait	-	-

	Date	Endroit	Observations	Initiales	Avis/Remarque/Rapport photo	Photos	Date échéance	Mesures correctives apportées par l'Entrepreneur & date	Date de réalisation
Gestion des contaminants (suite)									
G8	27 avril	Bassin de confinement pour hydrocarbures	Entreposage inadéquat des contenants d'hydrocarbures	NM	Journal de chantier du 27 avril	P1120 066	Immédiat	Améliorer l'entreposage de ses contenants et éviter l'accumulation d'eau dans le bassin de confinement.	-
G9	25 mai	Chemin de la Côte-de-Liesse	Résidus de nettoyage des bétonnières	NM	Journal de chantier du 25 mai	P1120 007	Dans les prochains jours	Un espace doit être aménagé afin de recueillir les eaux de lavage et non de les laisser à même le sol.	-
G10	20 juin	Chemin de la Côte-de-Liesse	Résidus de nettoyage des bétonnières.	NM	Journal de chantier du 20 juin	0013 et 0015 0014 et 0020 0022	Dans les prochains jours	Un espace doit être aménagé afin de recueillir les eaux de lavage et non de les laisser à même le sol.	-
G11	20 juin	Bassin de confinement pour hydrocarbures	Entreposage inadéquat des contenants d'hydrocarbures	NM	Journal de chantier du 20 juin	0016	Dans les prochains jours	Améliorer l'entreposage de ses contenants et éviter l'accumulation d'eau dans le bassin de confinement.	-
G12	28 juin	Axe P6	Des contenants de diesel et autres produits pétroliers ne sont pas placés dans un bassin de confinement	NM	Journal de chantier du 28 juin	06	Immédiat	Améliorer l'entreposage de ses contenants.	-
G13	5 juillet	Axe P6	Des contenants d'essence et autres produits pétroliers ne sont pas placés dans un bassin de confinement	NM	Journal de chantier du 5 juillet	16	Immédiat	Améliorer l'entreposage de ses contenants.	-
G14	12 juillet	Axe P6	Des contenants d'essence et autres produits pétroliers ne sont pas placés dans un bassin de confinement	NM	Journal de chantier du 12 juillet	07	Immédiat	Améliorer l'entreposage de ses contenants.	-
G15	9 août	Axe P6	Des contenants d'essence et autres produits pétroliers ne sont pas placés dans un bassin de confinement	NM	Journal de chantier du 12 juillet	02	Immédiat	Améliorer l'entreposage de ses contenants	-
G16	9 août	Axe P6	Accumulation de béton séché	NM	Journal de chantier du 9 août		Dans les prochains jours	Un espace doit être aménagé afin de recueillir les eaux de lavage et non de les laisser à même le sol.	-
G17	16 août	Avenue Cardinal	Accumulation d'eau dans le bac de confinement	NM	Journal de chantier du 9 août	0113 et 0117	Immédiat	Vider l'eau .	-
G18	30 août	Axe P6	Résidus de nettoyage des bétonnières.	NM	Journal de chantier du 30 août	0155 et 0156 0160 et 0163	Dans les prochains jours	Un espace doit être aménagé afin de recueillir les eaux de lavage et non de les laisser à même le sol.	-

	Date	Endroit	Observations	Initiales	Avis/Remarque/Rapport photo	Photos	Date échéance	Mesures correctives apportées par l'Entrepreneur & date	Date de réalisation
Gestion des contaminants (suite)									
G19	6 septembre	Axe P6	Accumulation d'eau stagnante	NM	Journal de chantier du 6 septembre	0184	Dans les prochains jours	Pomper l'eau.	-
G20	13 septembre	Avenue Cardinal	Des contenants d'essence et autres produits pétroliers ne sont pas placés dans un bassin de confinement.	NM	Journal de chantier du 13 septembre	0202et 0205	Immédiat	Améliorer l'entreposage de ses contenants.	-
G21	4 octobre	Axe P6	Des contenants d'essence et autres produits pétroliers ne sont pas placés dans un bassin de confinement.	NM	Journal de chantier du 4 octobre	0362 et 0363	Immédiat	Améliorer l'entreposage de ses contenants.	-
G22	30 novembre	Avenue Cardinal	Des contenants d'essence et autres produits pétroliers ne sont pas placés dans un bassin de confinement.	NM	Journal de chantier du 30 novembre	0586	Immédiat	Améliorer l'entreposage de ses contenants.	-
Péril aviaire									
P1	19 avril 2011	Situé sous le viaduc, à proximité du stationnement de Garnier.	Déchets de nourriture	NM	Journal de chantier du 19 avril	P1120 002 et 003	Immédiat	Éviter cette situation et ajouter des poubelles.	27 avril 2011
P2	28 juin 2011	Sous le viaduc, à proximité du stationnement de Garnier.	Déchets de nourriture situés	NM	Journal de chantier du 28 avril	009	Immédiat	Éviter cette situation.	-
P3	16 août	Sous le viaduc, à proximité du stationnement de Garnier.	Accumulation importante de déchets de nourriture	NM	Journal de chantier du 16 août	0108 et 0116	Immédiat	Vider les poubelles.	13 septembre
P4	13 septembre	Sous le viaduc, à proximité du stationnement de Garnier.	Accumulation importante de déchets de nourriture	NM	Journal de chantier du 13 septembre	0208et 0207	Immédiat	Éviter cette situation.	-
P5	21 octobre	Sous le viaduc, à proximité du stationnement de Garnier.	Accumulation importante de déchets de nourriture	NM	Journal de chantier du 21 octobre	0392et 0394	Immédiat	Éviter cette situation.	-

	Date	Endroit	Observations	Initiales	Avis/Remarque/Rapport photo	Photos	Date échéance	Mesures correctives apportées par l'Entrepreneur & date	Date de réalisation
Péril aviaire (suite)									
P6	6 décembre	Sous le viaduc, à proximité du stationnement de Garnier.	Accumulation de déchets	NM	Journal de chantier du 6 décembre	0603	Immédiat	Éviter cette situation.	-
Sédiments									
S1	27 avril 2011	Bassin de rétention bordure du stationnement de Garnier	Affaissement des barrières à sédiments bassin de rétention et bordure du stationnement d	NM	27 avril 2011	P1120 054 -062	Dans les prochains jours	Éviter cette situation.	3 mai 2011
S2	27 avril 2011	Puisard dans le stationnement réservé pour les employés de Garnier.	Le puisard est complètement rempli de sédiments	NM	27 avril 2011	P1120 066	Dans les prochains jours	Déterminer à qui revient la responsabilité.	-
S3	3 mai 2011	Barrières à sédiments (piles de sols, Chemin de la Côte-de-Liesse	Affaissement des barrières	NM	Journal de chantier du 5 mai	P1120 001	Dans les prochains jours	Remplacer les barrières.	4 mai 2011
S4	20 juin	Avenue Cardinal	Colmatage de la membrane	NM	Journal de chantier du 20 juin	0017	Dans les prochains jours	Redresser les barrières.	-
S4	28 juin	Avenue Cardinal	Barrières à sédiments affaissées	NM	Journal de chantier du 28 juin	001 et 0010	Dans les prochains jours	Redresser les barrières.	-
S5	12 juillet	Avenue Cardinal	Barrières à sédiments affaissées	NM	Journal de chantier du 12 juillet	009	Dans les prochains jours	Redresser les barrières.	-
S6	16 août	Avenue Cardinal	Affaissement des barrières	NM	Journal de chantier du 12 juillet	-	Dans les prochains jours	Redresser les barrières.	-
S7	13 septembre	Avenue Cardinal	Affaissement des barrières	NM	Journal de chantier du 13 septembre	-	Dans les prochains jours	Redresser les barrières.	-
S8	4 octobre	Avenue Cardinal	Affaissement des barrières	NM	Journal de chantier du 4 octobre	-	Dans les prochains jours	Redresser les barrières.	-
S9	20 octobre	Avenue Cardinal	Affaissement des barrières	NM	Journal de chantier du 20 octobre	-	Dans les prochains jours	Redresser les barrières.	-
S10	30 novembre	Avenue Cardinal	Affaissement des barrières	NM	Journal de chantier du 30 novembre	-	Dans les prochains jours	Redresser les barrières.	-

Annexe 5 – Rapport photographique





N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



N° : P1120 004

Date : 22 février 2011

Chaînage

Identification : Installations antibruit entre l'emplacement du battage de pieux et l'hôtel Best Western.

Remarques :



N° : IMG 234, 247 et 251

Date : 21 février 2011

Chaînage

Identification : Fuite provenant d'un équipement hydraulique. Du matériel absorbant a été utilisé et les sols souillés ont été récupérés.

Remarques : L'Entrepreneur doit transmettre les bons de disposition et le rapport de déversement.



N° : P1120 004

Date : 08 mars 2011

Chaînage

Identification : Hôtel A-Loft situé directement devant l'emplacement où se déroule le battage de pieux.

Remarques : Des mesures de bruit ont été prises à partir du 4^{ième} étage, avant et après l'installation du mur antibruit.



N° : P1120 017

Date : 08 mars 2011

Chaînage

Identification : « Container » installé entre le lieu du battage de pieux et l'hôtel A-Loft en guise de mur antibruit.

Remarques : D'autres installations sont prévues pour demain. Les résultats des mesures des niveaux sonores sont attendus.



N° : P1120 007

Date : 08 mars 2011

Chaînage

Identification : Contenants de diesel et autres produits pétroliers.

Remarques : il a été demandé à l'Entrepreneur de les placer dans un bac de confinement plutôt que de les laisser à même le sol.

V-2198-A (2006-03) SAGIR

Photographies prises par  Véronique Armstrong



N° : P1120 004

Date : 17 mars 2011

Chaînage

Identification : Eau savonneuse utilisée pour l'appareil hydraulique de battage de pieux.

Remarques : La fiche technique du savon a été demandée à Marco, de Géodex.



N° : P1120 018

Date : 17 mars 2011

Chaînage

Identification : Bassin de rétention des eaux issues des forages.

Remarques : L'Entrepreneur a été avisé de vive voix et par courriel (Mtmg-163(12)) de ses obligations contractuelles.



N° : P1120 010 et 011

Date : 17 mars 2011

Chaînage

Identification : Contenants de diesel et autres produits pétroliers.

Remarques : L'Entrepreneur a donné suite à la demande des surveillants de placer les contenants dans un bac de confinement.



N° : P1120 013


Date : 17 mars 2011

Chaînage

Identification : Mur antibruit installé entre le lieu du battage de pieux et l'hôtel A-Loft.

Remarques : D'autres mesures du niveau sonore seront prises à la demande de l'équipe de surveillance.

V-2198-A (2006-03) SAGIR

Photographies prises par  Véronique Armstrong



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



N° : P1120 018

Date : 22 mars 2011

Chaînage

Identification : Bassin de rétention destiné à recueillir les eaux issues des forages.

Remarques : Ce bassin débouche directement sur un puisard pour le réseau pluvial, malgré l'interdiction de rejet des eaux au pluvial.



N° : IMG 0320

Date : 22 mars 2011

Chaînage

Identification : Regard R100T (adjacent au bassin de rétention)

Remarques : Aucune eau en provenance du bassin ne semble y être parvenue jusqu'à maintenant, mais l'Entrepreneur doit aviser des modifications qu'il compte entreprendre afin d'être en conformité avec ses exigences contractuelles.



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



N° : P1120 008

Date : 29 mars 2011

Chaînage

Identification : Puisard en bordure de l'autoroute 520, en face de l'Hôtel Best Western et au sud de la roulotte de chantier.

Remarques : Mesure de protection mise en place par l'Entrepreneur afin d'éviter la contamination des réseaux d'égout récepteurs.



N° : P1120 006 et 020

Date : 29 mars 2011

Chaînage

Identification : Regard R100T (adjacent au bassin de rétention)

Remarques : Même si le débit d'eau n'est présentement pas suffisant pour atteindre le puisard, il a de nouveau été demandé à l'Entrepreneur de modifier son installation afin de s'assurer de la conformité aux exigences contractuelles.



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



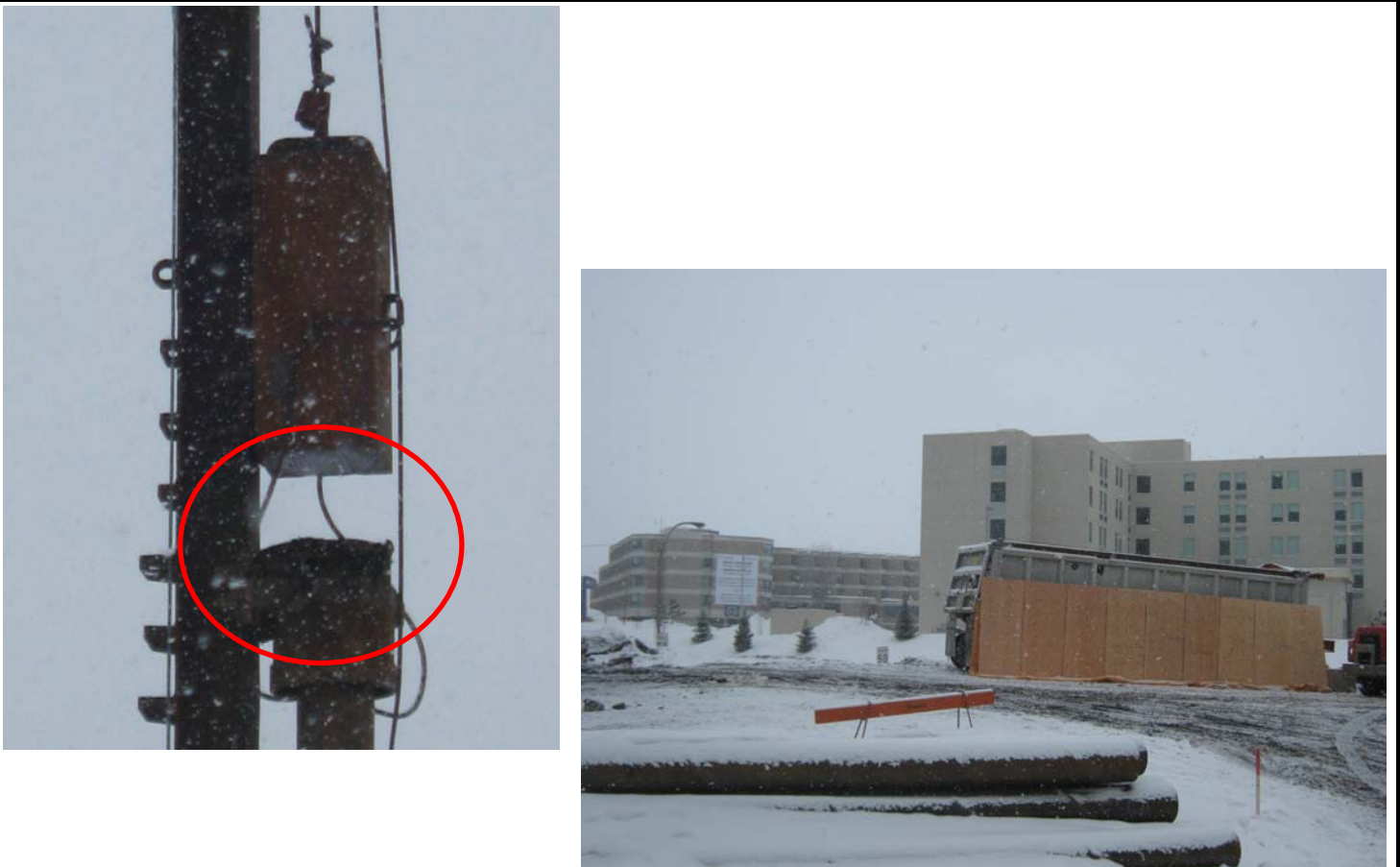
N° : P1120 004, 011 et 012

Date : 08 février 2011

Chaînage

Identification : Barils contenant les trousse de récupération des produits pétroliers

Remarques : Les trousse sont présentes en nombre appréciable et à plusieurs endroits du site.



N° : P1120 008 et 015

Date : 08 février 2011

Chaînage

Identification : Joint de battage en bois et planches en « plywood » afin de diminuer le bruit causé par le battage des pieux.

Remarques : Suivi à faire à ce niveau puisque les travaux causent encore des dépassements du niveau sonore.

V-2198-A (2006-03) SAGIR

Photographies prises par  Véronique Armstrong



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



N° : P1120 010 et 008

Date : 19 avril 2011

Chaînage

Identification : Regard R100T (adjacent au bassin de rétention)

Remarques : Le bassin de rétention semble bien étanche : il contient de plus en plus d'eau mais ne se déverse pas dans le regard R100T.



N° : P1120 002 et 003

Date : 19 avril 2011

Chaînage

Identification : Déchets de nourriture situés sous le viaduc, à proximité du stationnement de Garnier.

Remarques : Dans le courriel no 17 envoyé le 19 avril 2011, il a été demandé à l'Entrepreneur de remédier à la situation (péril aviaire)



N° : P1120 054 et 062

Date : 27 avril 2011

Chaînage

Identification : Barrières à sédiments (bassin de rétention et bordure du stationnement de Garnier)

Remarques : Les barrières devront être remplacées avant les travaux prévus dans le remblai (courriel no 18).



N° : P1120 058 et 067

Date : 27 avril 2011

Chaînage

Identification : Bassin de rétention des eaux de forage.

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de soumettre une procédure pour disposer des eaux et de mettre en place des mesures pour éviter toute fuite (courriel no 18).



N° : P1120 069

Date : 27 avril 2011

Chaînage

Identification : Puisard dans le stationnement de Garnier

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur d'enlever la pierre nette de ce puisard et de le protéger adéquatement, lui et les autres puisards présents dans le stationnement, des eaux de ruissellement (courriel no 18).



N° : P1120 068

Date : 27 avril 2011

Chaînage

Identification : Savon utilisé par Géodex pour l'appareil hydraulique.

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de soumettre la fiche signalétique de ce savon. (courriel no 18).



N° : P1120 059 et 061

Date : 27 avril 2011

Chaînage

Identification : Tuyau du réseau pluvial

Remarques : Une substance non identifiée s'écoule d'un tuyau qui semble provenir de l'ADM; un suivi doit être fait à ce sujet.



N° : P1120 055

Date : 27 avril 2011

Chaînage

Identification : Une des deux poubelles installées dans le stationnement réservé à Garnier.

Remarques : Suite aux commentaires transmis à l'Entrepreneur (courriel no 17), celui-ci a nettoyé les lieux des déchets de nourriture qui s'y trouvaient en plus d'y installer deux (2) poubelles.



N° : P1120 066

Date : 27 avril 2011

Chaînage

Identification : Bassin de confinement pour contenants.

Remarques : Il a été demandé à L'Entrepreneur de porter attention à l'entreposage de ses contenants et à l'accumulation d'eau dans le bassin de confinement (courriel no 18).



N° : P1120 066

Date : 27 avril 2011

Chaînage

Identification : Puisard dans le stationnement réservé pour les employés de Garnier.

Remarques : Ce puisard est presque complètement rempli : un suivi doit être fait à ce sujet afin de vérifier s'il s'agit d'une correction qui doit être apportée par l'Entrepreneur d'un lot précédent.



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



N° : P1120 001

Date : 03 mai 2011

Chaînage

Identification : Barrières à sédiments (piles de sols, Chemin de la Côte-de-Liesse)

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de les remplacer (courriel no 20), ce qu'il a confirmé avoir fait (courriel 2011-05-04)



N° : P1120 005

Date : 03 mai 2011

Chaînage

Identification : Fossé débouchant sur le bassin de rétention.

Remarques :1) Il a été demandé à l'Entrepreneur de vider le bassin afin d'éviter un possible débordement sur la chaussée; la compagnie Sanivac a été contactée pour une collecte dans la journée.

2) La demande a été faite une second e fois de fournir la fiche signalétique du savon utilisé par Géodex.



N° : P1120 011

Date : 03 mai 2011

Chaînage

Identification : Barrières à sédiments entourant le bassin de rétention.

Remarques : Tel que demandé, l'Entrepreneur a réparé les barrières à sédiments endommagées avant d'effectuer des travaux dans le remblai.



N° : P1120 008


Date : 03 mai 2011

Chaînage

Identification : Tuyau du réseau pluvial

Remarques : La substance de provenance inconnue se déverse toujours dans le fossé pluvial du chantier.

V-2198-A (2006-03) SAGIR

Photographies prises par  Véronique Armstrong



N° : P1120 001

Date : 09 mai 2011

Chaînage

Identification : Barrières à sédiments (piles de sols, Chemin de la Côte-de-Liesse)

Remarques : Les barrières à sédiments ont été remplacées par des nouvelles.



N° : P1120 007

Date : 09 mai 2011

Chaînage

Identification : Fossé débouchant sur le bassin de rétention.

Remarques : L'Entrepreneur a aménagé une barrière filtrante afin d'éviter les accumulations d'eau près du bassin.



N° : P1120 011

Date : 09 mai 2011

Chaînage

Identification : Fuite d'huile en provenance d'un appareil hydraulique de Géodex.

Remarques : L'appareil immobilisé est fortement incliné, ce qui provoque l'accumulation d'huile d'un côté du réservoir : la fuite provient du bouchon du réservoir qui, dû à cette inclinaison, ne peut contenir l'afflux d'huile. L'Avis no 18 a été émis pour ce déversement.



N° : P1120 016

Date : 09 mai 2011

Chaînage

Identification : Fuite d'huile en provenance d'un appareil hydraulique de Géodex.

Remarques : Il est convenu d'enlever les sols contaminés le lendemain matin. En attendant :

- un sac plastique a été placé en-dessous du bouchon du réservoir afin d'éviter d'autres fuites;
- un bac a été placé en-dessous du réservoir afin de recueillir d'éventuelles fuites supplémentaires.
- des feuilles absorbantes ont été placées sur la flaque d'huile.



N° : P1120 018


Date : 10 mai 2011

Chaînage

Identification : Enlèvement des sols contaminés par la fuite de l'appareil hydraulique.

Remarques : Ces sols ont été placés dans un contenant étanche en attendant d'être acheminés vers Écolo sol, plus tard dans l'avant-midi. Les bons de dispositions et le rapport de déversement accidentel sont attendus de la part de l'Entrepreneur.

V-2198-A (2006-03) SAGIR

Photographies prises par  Véronique Armstrong



N° : P1120 007

Date : 25 mai 2011

Chaînage

Identification : Résidus de nettoyage des bétonnières.

Remarques : Un espace doit être aménagé afin de recueillir les eaux de lavage et non de les laisser à même le sol.

V-2198-A (2006-03) SAGIR

Photographies prises par  Véronique Armstrong



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



N° : 0013 et 0015

Date : 20 juin 2011

Chaînage

Identification : Résidus de nettoyage des bétonnières.

Remarques : Un espace doit être aménagé afin de recueillir les eaux de lavage et non de les laisser à même le sol. Ceci a été demandé à l'entrepreneur (courriel 24)



N° : 0014 et 0020

Date : 20 mai 2011

Chaînage

Identification : Résidus de nettoyage des bétonnières.

Remarques : Un espace doit être aménagé afin de recueillir les eaux de lavage et non de les laisser à même le sol. Ceci a été demandé à l'entrepreneur (courriel 24)



N° : 0022

Date : 20 juin 2011

Chaînage

Identification : Résidus de nettoyage des bétonnières.

Remarques : Un espace doit être aménagé afin de recueillir les eaux de lavage et non de les laisser à même le sol. Ceci a été demandé à l'entrepreneur (courriel 24)



N° : 0016

Date : 20 juin 2011

Chaînage

Identification : Bassin de confinement pour contenants.

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de porter attention à l'entreposage de ces contenants et à l'accumulation d'eau dans le bassin de confinement (courriel 24)



N° : 0017

Date : 20 juin 2011

Chaînage

Identification : Colmatage de la membrane (en face du bassin de confinement ci-haut)

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de porter attention au colmatage de tous les puisards (courriel 24)

V-2198-A (2006-03) SAGIR

Photographies prises par Nicolas Millot



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



N° : 001 et 0010

Date : 28 juin 2011

Chaînage

Identification : Barrières à sédiments affaissées

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de corriger la situation (courriel #25)



N° : 006

Date : 28 juin 2011

Chaînage

Identification : Des contenants de diesel et autres produits pétroliers ne sont pas placés dans un bassin de confinement. Présence d'hydrocarbure au sol (flèche noire)

Remarques : il a été demandé à l'Entrepreneur de les placer dans un bac de confinement plutôt que de les laisser à même le sol. Effectuer le remplissage d'équipement au-dessus du bac de confinement et utiliser des entonnoirs pour transvider. L'avis no 19 a été émis pour ce déversement.



N° : 009

Date : 28 juin 2011

Chaînage

Identification : Déchets de nourriture situés sous le viaduc, à proximité du stationnement de Garnier.

Remarques : Dans le courriel no 17 envoyé le 19 avril 2011, il avait déjà été demandé à l'Entrepreneur de remédier à la situation (péril aviaire). Situation récurrente à régler définitivement.



N° : 0017

Date : 05 juillet 2011

Chaînage

Identification : Déversement d'huile observé.

Remarques : L'Entrepreneur a été avisé (courriel 2011-07-05) de fournir des explications quant à ce déversement notamment concernant les mesures prises



N° : 016

Date : 5 juillet 2011

Chaînage

Identification : Des contenants d'essence et autres produits pétroliers ne sont pas placés dans un bassin de confinement.

Remarques : il a été demandé à l'Entrepreneur de les placer dans un bac de confinement plutôt que de les laisser à même le sol. Effectuer le remplissage d'équipement au-dessus du bac de confinement et utiliser des entonnoirs pour transvider.



N° : 011 et 012

Date : 5 juillet 2011

Chaînage

Identification : Colmatage de la membrane en face du stationnement Garnier

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de porter attention au colmatage de tous les puisards (courriel 26)



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



Photographies du 5 juillet 2011



Photographies du 12 juillet

N° : 0017 et 005

Date : 12 juillet 2011

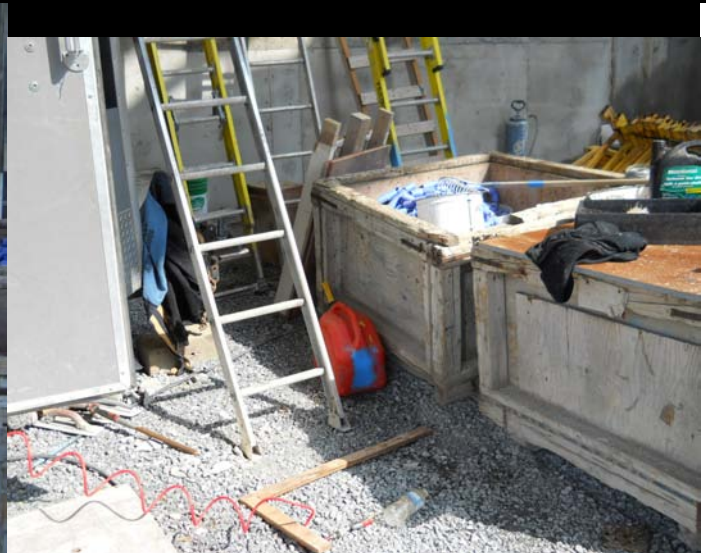
Chaînage

Identification : Déversement d'huile observé le 5 juillet. La situation ne semble pas avoir été corrigée

Remarques : L'Entrepreneur a été avisé (courriel 2011-07-05) de fournir des explications quant à ce déversement notamment concernant les mesures prises. À cette date, les mesures prises n'ont pas données.



Photographies du 5 juillet 2011



Photographies du 12 juillet 2011

N° : 007

Date : 12 juillet 2011

Chaînage

Identification : Des contenants d'essence et autres produits pétroliers ne sont pas placés dans un bassin de confinement.

Remarques : il a été demandé à l'Entrepreneur de les placer dans un bac de confinement plutôt que de les laisser à même le sol. Effectuer le remplissage d'équipement au-dessus du bac de confinement et utiliser des entonnoirs pour transvider. À cette date aucune mesure a été prise



Photographies du 5 juillet 2011

Photographies du 12 juillet

N° : 011 012 003 et 004

Date : 12 juillet 2011

Chaînage

Identification : Colmatage de la membrane en face du stationnement Garnier

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de porter attention au colmatage de tous les puisards (courriel 26)
Aucun correctif n'a été fait



Identification : Barrières à sédiments affaissées

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de corriger la situation (courriel #26)



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



N° : 001

Date : 09 aout 2011

Chaînage

Identification : Accumulation de bétons séchés

Remarques : Un espace doit être aménagé afin de recueillir les eaux de lavage et non de les laisser à même le sol. Ceci a déjà été demandé à l'entrepreneur (courriel 24)



N° : 002

Date : 09 août 2011

Chaînage

Identification : Des contenants d'essence et autres produits pétroliers ne sont pas placés dans un bassin de confinement.

Remarques : il a été demandé à l'Entrepreneur de les placer dans un bac de confinement plutôt que de les laisser à même le sol. Effectuer le remplissage d'équipement au-dessus du bac de confinement et utiliser des entonnoirs pour transvider. À cette date aucune mesure a été prise



Photographies prises le 12 juillet 2011



Photographies prises le 9 août 2011

Identification : Barrières à sédiments affaissées

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de corriger la situation (courriel #26)

V-2198-A (2006-03) SAGIR

Photographies prises par Nicolas Millot



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



N° : 0121 et 0122

Date : 16 août 2011

Chaînage

Identification : Fuite d'huile

Remarques : Il n'a pas été possible d'identifier l'origine – Il a été demandé d'enlever les sols contaminés- Le bon de disposition et le rapport de déversement ont été demandés à l'Entrepreneur (courriel 29)



N° : 0108 et 0116

Date : 16 août 2011

Chaînage

Identification : Accumulation importante de déchets de nourriture - Péril aviaire

Remarques : Éviter toute accumulation de ce genre



Photographie prise le 9 août 2011



Photographies prise le 16 août 2011

Identification : Barrières à sédiments affaissées

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de corriger la situation (courriel #26)



N° : 0113 et 0117

Identification : Accumulation d'eau dans le bac de confinement

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de corriger la situation (courriel #29)



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



N° : 0155 et 0156

Date : 30 août 2011

Chaînage

Identification : Résidus de nettoyage des bétonnières.

Remarques : Un espace doit être aménagé afin de recueillir les eaux de lavage et non de les laisser à même le sol. Ceci a été demandé à l'entrepreneur (courriel 24)



N° : 0160 et 0163

Date : 30 août 2011

Chaînage

Identification : Résidus de nettoyage des bétonnières.

Remarques : Un espace doit être aménagé afin de recueillir les eaux de lavage et non de les laisser à même le sol. Ceci a été demandé à l'entrepreneur (courriel 24)



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



Pompage de l'eau accumulée



Puisard non relié au réseau

N° : 0186 et 0185

Date : 6 septembre 2011

Chaînage

Identification : Gestion des eaux de ruissellement

Remarques : Ce puisard n'est pas relié au réseau selon la personne sur le chantier. Il est utilisé comme réservoir pour stocker l'eau accumulée. Cette pratique ne garantit pas que les eaux soient **récupérées et traitées** par la suite.



N° : 0184

Date : 6 septembre 2011

Chaînage

Identification : Accumulation d'eau stagnante

Remarques : Toute surface pouvant générer des eaux stagnantes n'est pas tolérée. Il est recommandé de pomper cette eau accumulée.



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



N° : 0202et 0205

Date : 13 septembre 2011

Chaînage

Identification : Des contenants de diesel et autres produits pétroliers ne sont pas placés dans un bassin de confinement. Présence d'hydrocarbure au sol

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de les placer dans un bac de confinement plutôt que de les laisser à même le sol. Effectuer le remplissage d'équipement au-dessus du bac de confinement et utiliser des entonnoirs pour transvider.



N° : 0208et 0207

Date : 13 septembre 2011

Chaînage

Identification : Accumulation importante de déchets de nourriture - Péril aviaire

Remarques : Éviter toute accumulation de ce genre



Identification : Barrières à sédiments affaissées

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de corriger la situation

V-2198-A (2006-03) SAGIR

Photographies prises par Nicolas Millot



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



N° : 0283et 0284

Date : 20 septembre 2011

Chaînage

Identification : Des bouteilles de plastiques jonchent le sol, ainsi que des déchets

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur d'Éviter cette situation – Péril aviaire



N° : 0286et 0287

Date : 20 septembre 2011

Chaînage

Identification : Accumulation importante de déchets de nourriture - Péril aviaire

Remarques : Éviter toute accumulation de ce genre



V-2198-A (2006-03) SAGIR

Photographies prises par Nicolas Millot



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



N° : 0364 et 0369

Date : 4 octobre 2011

Chaînage

Identification : La semaine précédente l'eau était pompée dans une citerne.. Qu'en est-il?

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur le mardi 4 octobre d'expliquer cette situation. À ce jour le 7 octobre, aucune explication n'a été fournie



N° : 0362 et 0363

Date : 4 octobre 2011

Chaînage

Identification : Des contenants de diesel et autres produits pétroliers ne sont pas placés dans un bassin de confinement. Les bassins de rétention sont à la limite du déversement

Remarques : il a été demandé à l'Entrepreneur de les placer dans un bac de confinement plutôt que de les laisser à même le sol. Effectuer le remplissage d'équipement au-dessus du bac de confinement et utiliser des entonnoirs pour transvider. Éviter toute accumulation de ce genre



Identification : Barrières à sédiments affaissées

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de corriger la situation

V-2198-A (2006-03) SAGIR

Photographies prises par Nicolas Millot



N° de contrat
8503-08-0906

N° de dossier

Entrepreneur
Construction Garnier Ltée.



N° : 0392et 0394

Date : 21 octobre 2011

Chaînage

Identification : Accumulation de déchets

Remarques : Éviter toute accumulation de déchet afin d'éviter le péril aviaire



N° : 0395 et 0396

Date : 21 octobre 2011

Chaînage

Identification : Accumulation de déchets

Remarques : : Éviter toute accumulation de déchet afin d'éviter le péril aviaire



Identification : Barrières à sédiments affaissées

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de corriger la situation

V-2198-A (2006-03) SAGIR

Photographies prises par Nicolas Millot



21 octobre 2011



15 novembre 2011

N° : 0396 et 0481

Date : 21 octobre 2011

Chaînage

Identification : Accumulation de déchets et une poubelle hors d'usage

Remarques : Éviter toute accumulation de déchet afin d'éviter le péril aviaire



30 novembre 2011

N° : 0586

Date : 30 novembre 2011

Chaînage

Identification : Accumulation de déchets et une poubelle hors d'usage depuis octobre

Remarques : Éviter toute accumulation de déchet afin d'éviter le péril aviaire



N° : 0585

Date : 30 novembre 2011

Chaînage

Identification : Barrières à sédiments affaissées

Remarques : Il a été demandé à l'Entrepreneur de corriger la situation



N° : 0586

Date : 30 novembre 2011

Chaînage

Identification : Des contenants de diesel et autres produits pétroliers ne sont pas placés dans un bassin de confinement

Remarques : il a été demandé à l'Entrepreneur de les placer dans un bac de confinement plutôt que de les laisser à même le sol. Effectuer le remplissage d'équipement au-dessus du bac de confinement et utiliser des entonnoirs pour transvider.



N° : 0585

Date : 30 novembre 2011

Chaînage

Identification : Présence d'hydrocarbure à la surface de flaques d'eau.

Remarques : L'entrepreneur a géré le déversement suivant la procédure établi



N° de contrat 8503-08-0906	N° de dossier
Entrepreneur Construction Garnier Ltée.	



N° : 0604 0605

Date : 6 novembre 2011

Chaînage

Identification : Accumulation de déchets

Remarques : Éviter toute accumulation de déchets



N° : 0603

Date : 6 decembre 2011

Chaînage

Identification : Accumulation de déchets

Remarques Éviter toute accumulation de déchets



N° : 0614 et 606

Date : 6 décembre 2011

Chaînage

Identification : Des contenants de diesel et autres produits pétroliers ne sont pas placés dans un bassin de confinement

Remarques : il a été demandé à l'Entrepreneur de les placer dans un bac de confinement plutôt que de les laisser à même le sol. Effectuer le remplissage d'équipement au-dessus du bac de confinement et utiliser des entonnoirs pour transvider.



N° : 0616

Date : 6 décembre 2011

Chaînage

Identification : Présence d'hydrocarbure au sol

Remarques : Le sol est considéré comme contaminé et devra être géré comme tel.

Annexe 6 – Avis à l'Entrepreneur



N° AVIS	
Type	Séquentiel 007

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-10-1101	Entrepreneur Garnier Construction Ltée
Sujet <input checked="" type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input type="checkbox"/> Autres	Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information
Objet : Pompage des eaux du chantier, référence article 22.4 du devis 101	

DESCRIPTION		
<p>Nous constatons actuellement des activités de pompage des eaux du chantier vers le réseau d'égout. À ce sujet, l'entrepreneur doit respecter les normes de rejet du règlement 87 de la Communauté urbaine de Montréal. <u>Veillez, sans délai, arrêter le pompage et nous aviser, par écrit, des mesures qui seront prises afin de respecter les conditions du permis que vous avez obtenu de la ville de Montréal.</u></p> <p>De plus, pour des raisons de sécurité, les eaux de pompage ne doivent pas s'étendre sur les voies publiques.</p>		
2011-03-15 Date de remise (AAAA-MM-JJ)	10h00 Heure (HH:MM)	<i>Guillaume Gauthier</i> Signature du surveillant ou de son représentant


COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
Date de réception (AAAA-MM-JJ)	Heure (HH:MM)	Signature de l'entrepreneur ou de son représentant

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
Date de correction (AAAA-MM-JJ)	Signature de l'entrepreneur ou de son représentant	Signature du surveillant ou de son représentant

N° AVIS	
Type	Séquentiel 007

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-10-1101	Entrepreneur Garnier Construction Ltée
Sujet <input checked="" type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input type="checkbox"/> Autres	Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information
Objet : Pompage des eaux du chantier, référence article 22.4 du devis 101	

DESCRIPTION		
<p>Nous constatons actuellement des activités de pompage des eaux du chantier vers le réseau d'égout. À ce sujet, l'entrepreneur doit respecter les normes de rejet du règlement 87 de la Communauté urbaine de Montréal. <u>Veillez, sans délai, arrêter le pompage et nous aviser, par écrit, des mesures qui seront prises afin de respecter les conditions du permis que vous avez obtenu de la ville de Montréal.</u></p> <p>De plus, pour des raisons de sécurité, les eaux de pompage ne doivent pas s'étendre sur les voies publiques.</p>		
2011-03-15 Date de remise (AAAA-MM-JJ)	10h00 Heure (HH:MM)	 Signature du surveillant ou de son représentant


COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
Date de réception (AAAA-MM-JJ)	Heure (HH:MM)	Signature de l'entrepreneur ou de son représentant

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
Date de correction (AAAA-MM-JJ)	Signature de l'entrepreneur ou de son représentant	Signature du surveillant ou de son représentant

N° AVIS	
Type	Séquentiel
	018

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-08-0906	Entrepreneur Garnier Construction Ltée
Sujet <input checked="" type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input type="checkbox"/> Autres	Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information
Objet : Déversement d'huile (appareil hydraulique de Géodex)	

DESCRIPTION		
<p>Une fuite d'huile sur un appareil hydraulique de Géodex a entraîné une non-conformité à l'article 22.5 du Devis 101. La source de cette fuite a été enrayée immédiatement après avoir été signalée (le 9 mai vers 15h00) et les sols contaminés ont été récupérés le 10 mai, à 7h00.</p> <p>Conformément aux obligations contractuelles, ces sols doivent être acheminés vers un site autorisé et les bons de disposition de même qu'un rapport de déversement doivent nous être transmis.</p>		
2011-05-10 <small>Date de remise (AAAA-MM-JJ)</small>	12:00 <small>Heure (HH:MM)</small>	 <small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
<small>Date de réception (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Heure (HH:MM)</small>	<small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
<small>Date de correction (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>	<small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

N° AVIS	
Type	Séquentiel 060

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-10-1101		Entrepreneur Garnier Construction Ltée	
Sujet <input type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres		Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information	
Objet : Déversement d'hydrocarbure			

DESCRIPTION		
<p>Une situation problématique a été observée dans le stationnement asphalté de Garnier qui fait face aux roulottes. Une flaque d'hydrocarbure est présente dans ce stationnement et de l'eau de ruissellement parvenant d'une citerne d'eau à côté apporte cet hydrocarbure près du puisard à proximité.</p> <p>Veillez prendre des mesures correctives dans les plus brefs délais et nous informer des méthodes utilisées afin de corriger la situation. Référez-vous au devis spécial 101, à la section 22 concernant la protection de l'environnement.</p>		
2011-10-27 <small>Date de remise (AAAA-MM-JJ)</small>	10h40 <small>Heure (HH:MM)</small>	_____ <small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
_____ <small>Date de réception (AAAA-MM-JJ)</small>		
_____ <small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>		

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
_____ <small>Date de correction (AAAA-MM-JJ)</small>		
_____ <small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>		_____ <small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

N° AVIS	
Type	Séquentiel 060

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-10-1101	Entrepreneur Garnier Construction Ltée
Sujet <input type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres	Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information
Objet : Déversement d'hydrocarbure	

DESCRIPTION		
<p>Une situation problématique a été observée dans le stationnement asphalté de Garnier qui fait face aux roulottes. Une flaque d'hydrocarbure est présente dans ce stationnement et de l'eau de ruissellement parvenant d'une citerne d'eau à côté apporte cet hydrocarbure près du puisard à proximité.</p> <p>Veillez prendre des mesures correctives dans les plus brefs délais et nous informer des méthodes utilisées afin de corriger la situation. Référez-vous au devis spécial 101, à la section 22 concernant la protection de l'environnement.</p>		
2011-10-27 <small>Date de remise (AAAA-MM-JJ)</small>	10h40 <small>Heure (HH:MM)</small>	 <small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
 <small>Date de réception (AAAA-MM-JJ)</small>	 <small>Heure (HH:MM)</small>	 <small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
 <small>Date de correction (AAAA-MM-JJ)</small>	 <small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>	 <small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

N° AVIS	
Type	Séquentiel 060

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-10-1101	Entrepreneur Garnier Construction Ltée
Sujet <input type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres	Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information
Objet : Déversement d'hydrocarbure	

DESCRIPTION		
<p>Une situation problématique a été observée dans le stationnement asphalté de Garnier qui fait face aux roulottes. Une flaque d'hydrocarbure est présente dans ce stationnement et de l'eau de ruissellement parvenant d'une citerne d'eau à côté apporte cet hydrocarbure près du puisard à proximité.</p> <p>Veillez prendre des mesures correctives dans les plus brefs délais et nous informer des méthodes utilisées afin de corriger la situation. Référez-vous au devis spécial 101, à la section 22 concernant la protection de l'environnement.</p>		
2011-10-27	10h40	_____
<small>Date de remise (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Heure (HH:MM)</small>	<small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

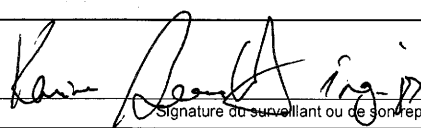
COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
_____	_____	_____
<small>Date de réception (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Heure (HH:MM)</small>	<small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
_____	_____	_____
<small>Date de correction (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>	<small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

N° AVIS	
Type	Séquentiel 062

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-10-1101		Entrepreneur Garnier Construction Ltée	
Sujet <input type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres		Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information	
Objet : Protection des puisards et conduites du réseau d'égout pluvial			

DESCRIPTION		
Tel que discuté hier en réunion, veuillez nous soumettre une méthode de protection des puisards et conduites d'égout dans le circuit des camions 12 roues.		
À la fin de ce chantier, une inspection caméra doit être effectuée à vos frais afin de s'assurer que les conduites n'ont pas été obstruées dans le cadre de la réalisation des présents travaux.		
2011-11-11 <small>Date de remise (AAAA-MM-JJ)</small>	09h05 <small>Heure (HH:MM)</small>	 <small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
_____ <small>Date de réception (AAAA-MM-JJ)</small>	_____ <small>Heure (HH:MM)</small>	_____ <small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
_____ <small>Date de correction (AAAA-MM-JJ)</small>	_____ <small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>	_____ <small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

N° AVIS	
Type	Séquentiel 069

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-10-1101	Entrepreneur Garnier Construction Ltée
Sujet <input checked="" type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input type="checkbox"/> Autres	Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information
Objet : Accumulation d'eau	

DESCRIPTION		
Nous avons constaté une accumulation d'eau dans la bretelle enjambée par le pont sur étaieement de l'A-520. Afin d'assurer la sécurité du public, l'Entrepreneur est tenu responsable de nettoyer les puisards à cet endroit à ses frais.		
_____ 2011-11-23 <small>Date de remise (AAAA-MM-JJ)</small>	_____ 15h30 <small>Heure (HH:MM)</small>	_____ Signature du surveillant ou de son représentant

COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
_____ _____ _____		
_____ Date de réception (AAAA-MM-JJ)	_____ Heure (HH:MM)	_____ Signature de l'entrepreneur ou de son représentant

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
_____ _____ _____		
_____ Date de correction (AAAA-MM-JJ)	_____ Signature de l'entrepreneur ou de son représentant	_____ Signature du surveillant ou de son représentant

N° AVIS	
Type	Séquentiel 069

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-10-1101	Entrepreneur Garnier Construction Ltée
Sujet <input checked="" type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input type="checkbox"/> Autres	Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information
Objet : Accumulation d'eau	

DESCRIPTION		
Nous avons constaté une accumulation d'eau dans la bretelle enjambée par le pont sur étaieement de l'A-520. Afin d'assurer la sécurité du public, l'Entrepreneur est tenu responsable de nettoyer les puisards à cet endroit à ses frais.		
2011-11-23 <small>Date de remise (AAAA-MM-JJ)</small>	15h30 <small>Heure (HH:MM)</small>	_____ <small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
_____ <small>Date de réception (AAAA-MM-JJ)</small>	_____ <small>Heure (HH:MM)</small>	_____ <small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
_____ <small>Date de correction (AAAA-MM-JJ)</small>	_____ <small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>	_____ <small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

N° AVIS	
Type	Séquentiel 069

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-10-1101	Entrepreneur Garnier Construction Ltée
Sujet <input checked="" type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input type="checkbox"/> Autres	Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information
Objet : Accumulation d'eau	

DESCRIPTION		
Nous avons constaté une accumulation d'eau dans la bretelle enjambée par le pont sur étaieement de l'A-520. Afin d'assurer la sécurité du public, l'Entrepreneur est tenu responsable de nettoyer les puisards à cet endroit à ses frais.		
2011-11-23	15h30	Signature du surveillant ou de son représentant
<small>Date de remise (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Heure (HH:MM)</small>	

COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
Signature de l'entrepreneur ou de son représentant	Heure (HH:MM)	Date de réception (AAAA-MM-JJ)

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
Signature du surveillant ou de son représentant	Signature de l'entrepreneur ou de son représentant	Date de correction (AAAA-MM-JJ)

N° AVIS	
Type	Séquentiel
	072

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-10-1101	Entrepreneur Garnier Construction Ltée
Sujet <input type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres	Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information
Objet : Déversement d'hydrocarbure	

DESCRIPTION		
<p>Des flaques d'eau contenant des hydrocarbures sont présentes en face des roulettes administratives de Garnier près du container rouge. À proximité ce trouve un "gallon" d'essence déposé directement sur le sol.</p> <p>Veillez prendre des mesures correctives dans les plus brefs délais et nous informer des méthodes utilisées afin de corriger la situation. Référez-vous au devis spécial 101, à la section 22 concernant la protection de l'environnement.</p>		
2011-11-30	14h10	Karine Beudet ing. jr
<small>Date de remise (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Heure (HH:MM)</small>	<small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
<small>Date de réception (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Heure (HH:MM)</small>	<small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
<small>Date de correction (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>	<small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

N° AVIS	
Type	Séquentiel
	072

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-10-1101	Entrepreneur Garnier Construction Ltée		
Sujet <input type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres		Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information	
Objet : Déversement d'hydrocarbure			

DESCRIPTION		
<p>Des flaques d'eau contenant des hydrocarbures sont présentes en face des roulottes administratives de Garnier près du container rouge. À proximité ce trouve un "gallon" d'essence déposé directement sur le sol.</p> <p>Veillez prendre des mesures correctives dans les plus brefs délais et nous informer des méthodes utilisées afin de corriger la situation. Référez-vous au devis spécial 101, à la section 22 concernant la protection de l'environnement.</p>		
2011-11-30 <small>Date de remise (AAAA-MM-JJ)</small>	14h10 <small>Heure (HH:MM)</small>	Karine Beudet ing. jr <small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
_____ <small>Date de réception (AAAA-MM-JJ)</small>	_____ <small>Heure (HH:MM)</small>	_____ <small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
_____ <small>Date de correction (AAAA-MM-JJ)</small>	_____ <small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>	_____ <small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

N° AVIS	
Type	Séquentiel 072

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-10-1101		Entrepreneur Garnier Construction Ltée	
Sujet <input type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres		Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information	
Objet : Déversement d'hydrocarbure			

DESCRIPTION		
<p>Des flaques d'eau contenant des hydrocarbures sont présentes en face des roulettes administratives de Garnier près du container rouge. À proximité ce trouve un "gallon" d'essence déposé directement sur le sol.</p> <p>Veillez prendre des mesures correctives dans les plus brefs délais et nous informer des méthodes utilisées afin de corriger la situation. Référez-vous au devis spécial 101, à la section 22 concernant la protection de l'environnement.</p>		
2011-11-30 <small>Date de remise (AAAA-MM-JJ)</small>	14h10 <small>Heure (HH:MM)</small>	Karine Beudet ing. jr <small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
<small>Date de réception (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Heure (HH:MM)</small>	<small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
<small>Date de correction (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>	<small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

N° AVIS	
Type	Séquentiel 074

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-10-1101		Entrepreneur Garnier Construction Ltée	
Sujet <input type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres		Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information	
Objet : Déversement d'hydrocarbure			

DESCRIPTION		
Des flaques d'eau contenant des hydrocarbures sont présentes en face des roulottes administratives de Garnier près du container rouge. À proximité ce trouve un "gallon" d'essence déposé directement sur le sol.		
Veuillez prendre des mesures correctives dans les plus brefs délais et nous informer des méthodes utilisées afin de corriger la situation. Référez-vous au devis spécial 101, à la section 22 concernant la protection de l'environnement.		
2011-12-06 <small>Date de remise (AAAA-MM-JJ)</small>	10h50 <small>Heure (HH:MM)</small>	Karine Beudet ing. jr <small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
<small>Date de réception (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Heure (HH:MM)</small>	<small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
<small>Date de correction (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>	<small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

N° AVIS	
Type	Séquentiel 074

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-10-1101		Entrepreneur Garnier Construction Ltée	
Sujet <input type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres		Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information	
Objet : Déversement d'hydrocarbure			

DESCRIPTION		
<p>Des flaques d'eau contenant des hydrocarbures sont présentes en face des roulettes administratives de Garnier près du container rouge. À proximité ce trouve un "gallon" d'essence déposé directement sur le sol.</p> <p>Veillez prendre des mesures correctives dans les plus brefs délais et nous informer des méthodes utilisées afin de corriger la situation. Référez-vous au devis spécial 101, à la section 22 concernant la protection de l'environnement.</p>		
<u>2011-12-06</u>	<u>10h50</u>	<u>Karine Beudet ing. jr</u>
<small>Date de remise (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Heure (HH:MM)</small>	<small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
<small>Date de réception (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Heure (HH:MM)</small>	<small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
<small>Date de correction (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>	<small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

N° AVIS	
Type	Séquentiel
	074

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

Numéro de dossier 8503-10-1101	Entrepreneur Garnier Construction Ltée
Sujet <input type="checkbox"/> Non-conformité contractuelle <input checked="" type="checkbox"/> Autres	Objectif <input checked="" type="checkbox"/> Intervention requise <input type="checkbox"/> Information
Objet : Déversement d'hydrocarbure	

DESCRIPTION		
<p>Des flaques d'eau contenant des hydrocarbures sont présentes en face des roulettes administratives de Garnier près du container rouge. À proximité ce trouve un "gallon" d'essence déposé directement sur le sol.</p> <p>Veillez prendre des mesures correctives dans les plus brefs délais et nous informer des méthodes utilisées afin de corriger la situation. Référez-vous au devis spécial 101, à la section 22 concernant la protection de l'environnement.</p>		
2011-12-06 <small>Date de remise (AAAA-MM-JJ)</small>	10h50 <small>Heure (HH:MM)</small>	Karine Beudet ing. jr <small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

COMMENTAIRES ET SIGNATURE DE L'ENTREPRENEUR		
<small>Date de réception (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Heure (HH:MM)</small>	<small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>

MESURES CORRECTIVES ADOPTÉES PAR L'ENTREPRENEUR		
<small>Date de correction (AAAA-MM-JJ)</small>	<small>Signature de l'entrepreneur ou de son représentant</small>	<small>Signature du surveillant ou de son représentant</small>

Annexe 7 – Manifeste de déversement





MANIFESTE DE TRANSPORT Sols contaminés

POUR RÉCEPTION : Mascouche – Tél.: 450-966-6088
* S.V.P., veuillez confirmer les expéditions 24h à l'avance *

43058

SECTION A : ORIGINE (À remplir par l'expéditeur)

No d'autorisation : _____

Date : _____

Heure : _____

1 - FACTURER À :

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tél. : _____

Responsable : _____

2 - PROVENANCE DES SOLS

Nom : _____

Adresse : _____

Identification de référence sur le terrain :

pile : _____

Excavation : _____

Forage : _____

3 - CARACTÉRISTIQUES DES SOLS

Plage de contamination : A-B B-C > C > RESC

Contaminant : HAP C10-C50 Métaux COV BTEX

Échantillon (#réf.) : _____

Laboratoire : _____

À caractériser à la réception :

4 - TRANSPORTEUR

Entreprisé : _____

Immatriculation : _____

I0 roues semi-remorque : bte _____ pi

I2 roues autres : _____

Signature : _____

5 - EXPÉDITEUR OU CONSULTANT

Entreprise : _____

Responsable : _____

Signature : _____

Tél. : _____ Cell. : _____

SECTION B : DESTINATION (À remplir par le destinataire)

Date : _____

Heure : _____

1 - CENTRE D'ENTREPOSAGE MASCOUCHE

175, Chemin de la Cabane Ronde, Mascouche, Qc

2 - PESÉE

Brut : _____

Tare : _____

Net : _____

Pesée # : _____

3 - RÉCEPTION

Localisation au site

Aire de traitement : _____

Cellule : _____

4 - ACCEPTATION

Responsable : _____

Signature : _____

5 - ÉCHANTILLONNAGE

Non Oui # _____

CONFORME NON CONFORME REMARQUES

Contaminant : _____ _____

6 - REMARQUES

7 - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À FACTURER

Pelle mécanique : _____ \$/h

Technicien(ne) : _____ \$/h

Autre : _____

Autorisé par : _____

Signature : _____



La nouvelle identité de **Teknika HBA**

Par courriel : Dominic.Patrie@snclavalin.com

Le 28 octobre 2011

Monsieur Dominic Patrie, ing.
Chef de bureau - Direction projets spéciaux
SNC-LAVALIN
Division Transport routier
3100, boul. Le Carrefour - Bureau 500
Laval (Québec) H7T 2K7

N/Réf : MTMG-163-00014890

Objet : Eau de ruissellement contaminée par des hydrocarbures
Réaménagement de l'échangeur Dorval – Lot 3
Contrat MTQ : 8503-08-0906

Monsieur Patrie,

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de nos commentaires sur la gestion des eaux de ruissellement dans le cadre des travaux du lot 3.

SITUATION

Lors de notre de visite de chantier hebdomadaire, jeudi 27 octobre 2011, la situation suivante a été observée :

Une citerne d'eau appartenant à l'Entrepreneur Garnier était stationnée sur la section asphaltée du stationnement situé Chemin Côte-de-Liesse, à la jonction de l'Avenue Cardinale.

Cette citerne présentait des fuites et l'eau ruisselait jusqu'au puisard situé à proximité.

Plusieurs traces d'hydrocarbures ont été observées sur l'asphalte entre la citerne et le puisard. L'eau de ruissellement pouvait donc se charger en hydrocarbure avant d'atteindre le puisard. Une membrane géotextile était présente. Elle recouvrait la moitié de l'entrée du puisard.

L'inspection visuelle de l'eau dans le puisard a permis de mettre en évidence une fine couche d'hydrocarbure sur la surface de l'eau



GESTION ENVIRONNEMENTALE

Suite à notre constat, le plan d'intervention en cas de déversement accidentel de contaminant a été immédiatement appliqué

Les personnes suivantes ont été contactées :

- Karine Beaudet, adjointe au surveillant échangeur Dorval Lot 3
- Pierre-Yves Croteau, ingénieur principal **exp**
- Orazio Pasinato, assistant-estimateur/chargé de projets Construction Garnier Itée
- Lorenzo Tortorici, surintendant, Construction Garnier Itée

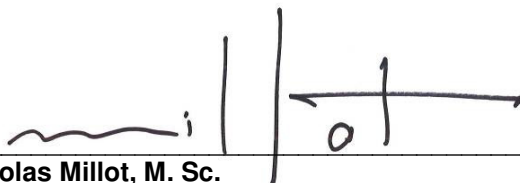
Voici les actions de correction qui ont été réalisées immédiatement en étroite collaboration avec Construction Garnier Itée

- La citerne a été déplacée éliminant ainsi la source de l'eau de ruissellement.
- La trousse d'urgence de récupération de produits pétroliers a été rapidement amenée sur les lieux.
- Des feuilles absorbantes ont été déployées pour récupérer les hydrocarbures présents à la surface du puisard.
- L'asphalte autour du puisard a été nettoyé avec des feuilles absorbantes.
- Les feuilles ont été disposées dans un contenant prévu à cet effet.
- Une membrane géotextile a été réinstallée de façon à prévenir toute nouvelle situation de ce genre.

RECOMMANDATIONS

-Compléter la trousse d'urgence qui a été utilisée.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction, et vous prions d'agréer, Monsieur Patrie, nos plus cordiales salutations. Nous tenons également à souligner l'étroite collaboration de Construction Garnier Itée.



Nicolas Millot, M. Sc.
Professionnel en Hygiène industrielle et environnement
Département Qualité de l'air/Hygiène industrielle

NM/bl

p.j. : Annexe 1 – Rapport photographique

Les Services **exp** Inc.

SNC-Lavalin
Monsieur Dominic Patrie
MTMG-163-00014890
28 octobre 2011

Annexe 1 – Rapport photographique



Photo n°: 1

Description :

Trace d'hydrocarbures dans les
eaux de ruissellement.



Photo n°: 2

Description :

Trace d'hydrocarbures dans les
eaux de ruissellement.



Photo n° : 3

Description :

Citerne la source d'eau de ruissellement.



Photo n° : 4

Description :

Citerne la source d'eau de ruissellement.



Photo n° : 5

Description :

Puisard avant la récupération.

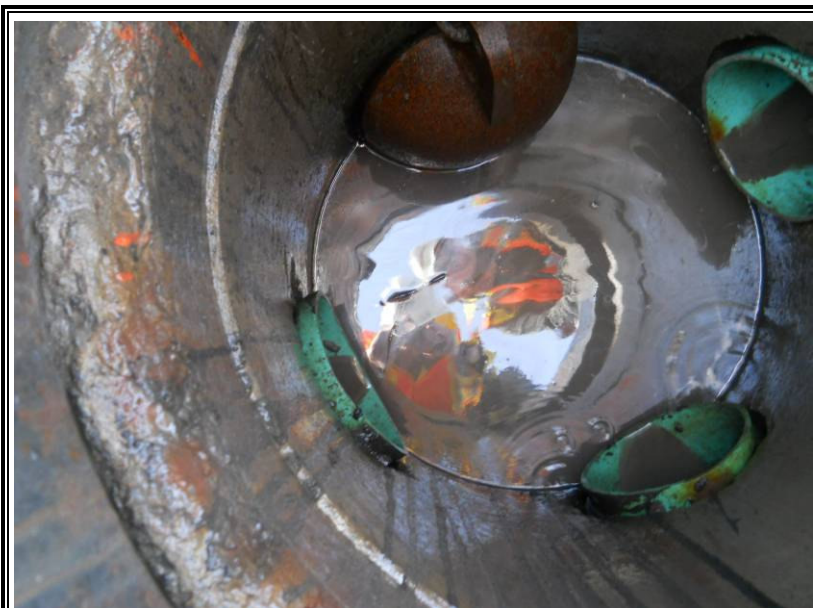


Photo n° : 6

Description :

Trousse d'urgence.



Photo n°: 7

Description :

Feuilles absorbantes.



Photo n°: 8

Description :

Feuilles absorbantes



Photo n° : 9

Description :

Membrane géotextile.





Rapport no : 02

Rapport de déversement accidentel

INFORMATIONS GÉNÉRALES			
Date :	10 mai 2011	Température :	15°C
Heure début (déversement) :	15h00	Heure fin (déversement) :	15h02
Heure début (nettoyage) :	15h02	Heure fin (nettoyage) :	15h05
Nom du projet :	Échangeur Dorval Lot 3		
Emplacement du déversement :	Entre A520 O. et Boul. Roméo-Vachon (Bretelle 3)		
Sous-traitant impliqué :	Oui	X	Non
Nom :			
Si oui, indiquez le nom du contremaître :	Marco (Géodex)		
Machinerie impliquée :	Foreuse MDT		
Marque :	MDT	Année :	2010
Modèle :			
Propriétaire de la machinerie :	Géodex		
Superviseur des travaux d'absorption (nom & cie) :	Lorenzo Tortorici/Construction Garnier		
Travaux d'absorption effectués par (nom & cie) :	Lorenzo Tortorici/Construction Garnier		

INFORMATIONS SPÉCIFIQUES			
Nature du contaminant #1 :	Essence pour foreuse		
Nature du contaminant #2 :			
Nature du contaminant #3 :			
Quantité approximative déversée :	1 L		
Type de protection utilisée :	Non	Oui	Quantité
Baril de récupération 75 gallons		X	1
Feuille hydrophobe 15" x 19" x 12oz		X	1
Boudin hydrophobe 5" x 10'		X	1
Boudin hydrophobe 3" x 48"		X	1
Absorbant granulaire		X	1
Couvre drain 36" x 36"	X		
Pelle		X	1
Sac de disposition 40" x 60" x 6 mil.		X	1
Pâte de colmatage	X		
Paire de gants nitrile		X	1

LES ÉTAPES SUIVANTES ONT ÉTÉ COMPLÉTÉES :

Étapes		Oui	Non	N/a
1.	Vérifier visuellement et contrôler toutes les sources possibles d'ignition dans le cas de produits volatiles inflammables (ex. : appareil électrique au sol, moteur, etc.).	X		
2.	Vérifier la présence de drains à proximité et les obstruer le plus rapidement possible, si nécessaire.	X		
3.	Aviser le conseiller en environnement ou la personne ressource lors d'un déversement.	X		
4.	S'il s'agit d'un déversement majeur, délimiter un périmètre de contrôle (ruban, corde, etc.).			X
5.	Tenter de déterminer la nature du produit pour établir le type de protection requise. IMPORTANT : si applicable, toujours approcher le déversement dans le sens du vent pour minimiser le contact avec les vapeurs et les odeurs.			X
6.	A) Contenir, neutraliser ou absorber le déversement.	X		
	B) Étaler les absorbants en feuille directement sous la fuite (ce processus ralentit la propagation).	X		
	C) Délimiter un périmètre de contenance avec les boudins et/ou estacades.	X		
	D) Étendre les feuilles d'absorbants sur toute la surface souillée.	X		
	E) Colmater la fuite ou couper l'alimentation si nécessaire.			X
	F) Excaver et remplacer le sol contaminé, s'il y a lieu.	X		
7.	S'assurer de transférer les produits utilisés dans des contenants compatibles aux fins de disposition.	X		

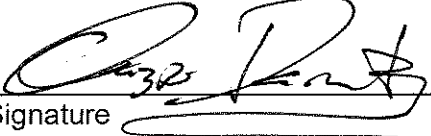
SUIVI DE L'ÉVÈNEMENT

Date :		Effectué par :	
Description du suivi effectué :			

REMARQUES & COMMENTAIRES :

Orazio Pasinato

Rédigé par (lettres moulées) :


Signature

17/05/2011 15h 54
Date & heure

Témoins / surveillant / représentant client

Date & heure

Contacts en cas d'urgence

Lorenzo Tortorici, surintendant, Construction Garnier Ltée : 514 952-0642

Orazio Pasinato, ing jr., Construction Garnier Ltée : 514 566-5517

Réjean Lacombe, agent de prévention, CIMA + : 514 608-0999

Urgence-Environnement : 1-866-694-5454



RAPPORT D'INCIDENT

		NO DU CONTRAT	11018		
DATE DE L'INCIDENT	21 février 2011	HEURE DE L'INCIDENT		AM	PM
RAPPORTÉ PAR	Écolosol				
DIRECTEUR DE PROJET	Anna Valle Mena				
CONTREMAÎTRE	Salvatore Santalucia				

MUNICIPALITÉ DE L'INCIDENT	Dorval
EMPLACEMENT DE L'INCIDENT	Échangeur Dorval (lot 3)

NOM DE L'OPÉRATEUR					
VÉHICULE IMPLIQUÉ OU MACHINERIE		Pelle 345			
MARQUE		ANNÉE		MODÈLE	
NO PLAQUE		NO SÉRIE			
VÉHICULE OU MACHINERIE LOUÉ		OUI		NON	

EST-CE UN SOUS-TRAITANT IMPLIQUÉ	OUI		NON	
SI OUI, INDIQUER SON NOM, ADRESSE ET TÉLÉPHONE				

DOMMAGE	BELL		HYDRO-QUÉBEC		GAZ MÉTROPOLITAIN	
AUTRE, SPÉCIFIER	Déversement d'huile de transmission					

DESCRIPTION DES CIRCONSTANCES DE L'INCIDENT

Le tuyau d'huile de transmission de la pelle 345 a brisé, laissant l'huile s'échapper sur le sol. Les sols contaminés ont été récupérés et envoyés à Écolosol pour caractérisation et disposition.

DESCRIPTION DES DOMMAGES

Contamination du sol

Y A T-IL EU UNE DEMANDE DE LOCALISATION

OUI

NON

REMARQUE

SIGNATURE



MANIFESTE DE TRANSPORT Sols contaminés

POUR RÉCEPTION : Mascouche – Tél.: 450-966-6088
* S.V.P. veuillez confirmer les expéditions 24h à l'avance *

38737

SECTION A : ORIGINE
(À remplir par l'expéditeur)

No d'autorisation : _____

Date : 21/02/2014

Heure : _____

1 – FACTURER À :

Nom : Construction Caspary Inc

Adresse : 4100 St-Joseph

Ville : Lévis Code postal : H1V 1A4

Tél. : 450 661 6610

Responsable : Denis Caspary

2 – PROVENANCE DES SOLS

Nom : Construction Caspary

Adresse : 4100 St-Joseph

Identification de référence sur le terrain :

pile : _____

Excavation : _____

Forage : _____

3 – CARACTÉRISTIQUES DES SOLS

Plage de contamination : A-B B-C >C >RESC

Contaminant : HAP C10-C50 Métaux COV BTEX

Échantillon (#réf.) : _____

Laboratoire : _____

À caractériser à la réception :

4 – TRANSPORTEUR

Entreprise : _____

Immatriculation : 471506

10 roues semi-remorque : bte _____ pi

12 roues autres : _____

Signature : _____

5 – EXPÉDITEUR OU CONSULTANT

Entreprise : Construction Caspary Inc

Responsable : _____

Signature : _____

Tél. : _____ Cell. : _____

SECTION B : DESTINATION
(À remplir par le destinataire)

Date : 20140221

Heure : 15:47

1 – CENTRE D'ENTREPOSAGE MASCOUCHE
175, Chemin de la Cabane Ronde, Mascouche, Qc

2 – PESÉE

Brut : 2450 kg

Tare : 150 kg

Net : 2300 kg

Pesée # : 24730 (1 échantillon)

3 – RÉCEPTION

Localisation au site

Aire de traitement : _____

Cellule : _____

4 – ACCEPTATION

Responsable : Denis Caspary

Signature : _____

5 – ÉCHANTILLONNAGE

Non Oui # _____

CONFORME NON CONFORME REMARQUES

Contaminant : _____ _____

6 – REMARQUES

7 – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES À FACTURER

Pelle mécanique : _____ \$/h

Technicien(ne) : _____ \$/h

Autre : _____

Autorisé par : _____

Signature : _____

Annexe 8 – bruit



MTMG-163 (LOT 3)

LIMITES DE BRUIT AUTORISÉES LORS DES TRAVAUX

Zone	Niveau L10% maximal autorisé en dBA		
	Jour (7h00 à 19h00)	Soir (19h01 à 22h00)	Nuit (22h01 à 6h59)
Zone 1 : chemin de la Côte de Liesse et boul. Roméo-Vachon au nord de l'A520	72	69	64
Zone 2 : avenue Michel-Jasmin, à l'est de l'A520	72	71	65

Figure 1 : Localisation des zones sensibles au bruit



RELEVÉS SONORES – ZONES SENSIBLES –

CONSTRUCTION LOT 3 ÉCHANGEUR DORVAL
MONTREAL

Numéro du relevé : 2011-01-12-01

Dessau inc.

Marc-André Charron

Effectué par (entreprise)

Signature

DESCRIPTION DU CHANTIER

Chantier :

2 pelles mécaniques et camions-benne (voies A et/ou B) et démolition à la mâchoire du viaduc Roméo-Vachon

PÉRIODE DE MESURE

Date : 12 janvier 2011

Début : 9h28

Durée : 30 minutes

heure/minute

LOCALISATION DU POINT DE MESURE

(référer à la figure de localisation des points de mesure)

Numéro du point de mesure :

A

Température :

~ - 5 °C

Adresse : 5m d'hôtel Aloft

Vent (si + de 20 km/h) :

30-40 km/h

Fichier :

P000520.025

RÉSULTATS DES MESURES

Leq (dBA)	L ₁₀ (dBA)	L ₉₅ (dBA)	Limite L ₁₀ (dBA)	Conformité	
64.6	67.0	60.5	72	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

COMMENTAIRES

Principale source de bruit : Chantier

Pas de passage d'avion

MÉTHODE DE MESURE

Échantillonnage à 5 mètres de surface réfléchissante et à 1,5 mètre du sol

INSTRUMENTATION

APPAREILS DE MESURE

Sonomètre	LD 831 BV-038
Microphone	377B02 SN116720
Calibrateur	LD CAL200 BV-005

CALIBRATION

HEURE	NIVEAU (dBA)
9h24	114.00
10h43	113.82

CONFIGURATION

Réponse :

Pondération :

Correcteur d'incidence :

NOTES DE TERRAIN

RELEVÉS SONORES – ZONES SENSIBLES –

CONSTRUCTION LOT 3 ÉCHANGEUR DORVAL
MONTRÉAL

Numéro du relevé : 2011-01-12-01

Dessau inc.

Effectué par (entreprise)

Marc-André Charron

Signature

DESCRIPTION DU CHANTIER

Chantier :

2 pelles mécaniques et camions-benne (voies A et/ou B) et démolition à la mâchoire du viaduc Roméo-Vachon

PÉRIODE DE MESURE

Date : 12 janvier 2011

Début : 9h28

Durée : 30 minutes

heure/minute

Mâchoire sur pelle démolit les poutres du viaduc Roméo-Vachon directement de la structure. Étonnamment tranquille : 63-66 dBA

Vents forts éloignent le bruit et la poussière de la démolition des hôtels. Rafale occasionnelle affecte le bruit (jusqu'à 70 dBA)

Les pelles qui font du chargement comme hier sont un peu plus éloignées à l'ouest et sont à hauteur du viaduc en démolition

9h54 – Ça fait 5 minutes qu'il essaie de snapper le câble de la dernière poutre centrale du viaduc. Il a réussi à snapper le câble mais la poutre est restée en place. Il la mâchouille petit à petit directement sur la structure

9h55 – Gros grincement : 70-71 dBA (2-3sec)

RELEVÉS SONORES – ZONES SENSIBLES –

CONSTRUCTION LOT 3 ÉCHANGEUR DORVAL

MONTREAL

Numéro du relevé : 2011-01-12-02

Dessau inc.

Effectué par (entreprise)

Marc-André Charron

Signature

DESCRIPTION DU CHANTIER

Chantier :

2 pelles mécaniques et camions-benne (voies A et/ou B)

PÉRIODE DE MESURE

Date : 12 janvier 2011

Début : 10h09

Durée : 30 minutes

heure/minute

LOCALISATION DU POINT DE MESURE

(référer à la figure de localisation des points de mesure)

Numéro du point de mesure : B

Température :

~ - 5 °C

Adresse : 5m d'hôtel Best Western

Vent (si + de 20 km/h) :

30-40 km/h

Fichier :

P000520.026

RÉSULTATS DES MESURES

Leq (dBA)	L ₁₀ (dBA)	L ₉₅ (dBA)	Limite L ₁₀ (dBA)	Conformité	
69.8	72.1	64.1	72	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

COMMENTAIRES

Principale source de bruit : Trafic routier

Chaussée humide. Camions et autobus particulièrement bruyants dans bretelle aujourd'hui

Pas de passage d'avion

Au moins 31 passages de véhicules dans la bretelle dépassant 73 dBA pour 123 secondes au total

MÉTHODE DE MESURE

Échantillonnage à 5 mètres de surface réfléchissante et à 1,5 mètre du sol

INSTRUMENTATION

APPAREILS DE MESURE		CALIBRATION	
Sonomètre		HEURE	NIVEAU (dBA)
Microphone	LD 831 BV-038	9h24	114.00
Calibrateur	377B02 SN116720	10h43	113.82
	LD CAL200 BV-005		

CONFIGURATION

Réponse :

Pondération :

Correcteur d'incidence :

NOTES DE TERRAIN

RELEVÉS SONORES – ZONES SENSIBLES –

CONSTRUCTION LOT 3 ÉCHANGEUR DORVAL
MONTRÉAL

Numéro du relevé : 2011-01-12-02

Dessau inc.

Effectué par (entreprise)

Marc-André Charron

Signature

DESCRIPTION DU CHANTIER

Chantier :

2 pelles mécaniques et camions-benne (voies A et/ou B)

PÉRIODE DE MESURE

Date : 12 janvier 2011

Début : 10h09

Durée : 30 minutes

heure/minute

Principale source de bruit : trafic. Chaussée humide. Auto normale entre 67-70 dBA.

Il y a beaucoup de camions à benne qui passe dans la bretelle juste en face. Il y en a surement qui proviennent du chantier. On dirait que les camions et autobus passent moins rapidement aujourd'hui, car les passages de véhicules plus grands que 73 dBA sont plus longs qu'à l'habitude

On entend quelques grattements (inférieurs à 72 dBA) du chantier mais ils semblent provenir des pelles en excavation plutôt que des mâchoires (inaudibles et invisibles). Les 2 pelles sont plus visibles qu'hier. Elles sont maintenant surélevées sur un tas de terre.

10h24 – Premier chargement dans une benne : 74 dBA (1sec)

10h27 – Impact de benne : 73-76 dBA (2sec)

Quand il n'y a pas d'autos, les pelles mécaniques : ~ 62-63 dBA

10h38 – impact de métal au chantier : 76 dBA (1sec)